
BUDGET DE DÉPENSES

— 2014-2015 —

Crédits des ministères et organismes

BUDGET DE DÉPENSES

— 2014-2015 —

Crédits des ministères et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2015

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
aux articles 45 et 47 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Martin Coiteux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2014-2015
Crédits des ministères et organismes

Dépôt légal - Juin 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-70651-9 (imprimé)
ISBN 978-2-550-70652-6 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	7
2. Contenu du volume Crédits des ministères et organismes du Budget de dépenses 2014-2015	7
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	9
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses 2014-2015 et modalités régissant les crédits.....	12
5. Définition des supercatégories	14
6. Définition des catégories	16

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses.....	19
Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits.....	20
Sommaire des crédits.....	21
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016.....	22
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	23

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales et Occupation du territoire	27
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	41
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	47
Conseil exécutif.....	57
Culture et Communications.....	69
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	77
Économie, Innovation et Exportations	83
Éducation, Loisir et Sport.....	91
Emploi et Solidarité sociale.....	101
Énergie et Ressources naturelles	109
Enseignement supérieur, Recherche et Science.....	115
Famille.....	127
Finances.....	137
Forêts, Faune et Parcs	145
Immigration, Diversité et Inclusion	151
Justice	155
Relations internationales et Francophonie	169
Santé et Services sociaux.....	173
Sécurité publique	183
Tourisme	193
Transports	197
Travail	203

**NOTES
EXPLICATIVES**

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2014-2015 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds général du fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le volume **Crédits des ministères et organismes** présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale, mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses 2014-2015.

MANDAT SPÉCIAL

En raison de la tenue d'élections générales le 7 avril 2014, l'Assemblée nationale a été dissoute le 5 mars 2014. Le Budget de dépenses n'a donc pu être déposé avant le 31 mars 2014 et aucune autorisation émanant de l'Assemblée nationale n'a permis aux ministères et organismes d'encourir des dépenses à compter du 1^{er} avril 2014.

En l'absence de disposition législative autorisant le paiement d'une dépense urgente et nécessaire, l'article 51 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) prévoit que le gouvernement peut donner un ordre de préparer un mandat spécial pour l'autorisation de la dépense d'un montant jugé suffisant. Il s'agit d'une procédure d'exception qui vise, en situation d'urgence et lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas, à pourvoir aux dépenses requises pour assurer le maintien des services à la population.

Pour l'année financière 2014-2015, un mandat spécial d'un montant total de 18 619 158 617 \$, dont 15 389 378 954 \$ portés au débit du fonds général, a été délivré pour couvrir les diverses charges et dépenses du gouvernement à compter du 1^{er} avril 2014.

Le Budget de dépenses 2014-2015 intègre ce mandat spécial.

2. CONTENU DU VOLUME CRÉDITS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015

Le volume **Crédits des ministères et organismes** présente deux sections. La première est consacrée au sommaire du budget de dépenses ainsi que des crédits des ministères et organismes et la seconde présente, pour chacun des portefeuilles ministériels, les crédits et les dépenses.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section présente l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont l'information est contenue au volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- Le tableau « Budget de dépenses » comparant le budget de dépenses 2014-2015 à la dépense probable 2013-2014;
- Le tableau « Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- Le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation, à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents ainsi que les crédits déjà votés;
- Le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programmes et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- Le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

DEUXIÈME SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, les budgets de dépenses et d'investissements ainsi que les crédits prévus en 2014-2015 comparés à ceux de l'exercice précédent. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- Un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille, en distinguant les crédits permanents et déjà votés de ceux à voter. Un tableau complémentaire ventile les budgets de dépenses et d'investissements selon les différentes supercatégories.
 - Pour chaque programme, un tableau sommaire présentant, par éléments, la conciliation entre les dépenses et les crédits, distinguant ces crédits selon leur nature. Une courte description précisant les objets du programme est également présentée;
 - Un tableau complémentaire présentant, pour chaque élément, la ventilation par supercatégories des budgets de dépenses et d'investissements;
 - L'utilisation d'un crédit au net ainsi que d'un crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Sont également précisées, si applicables, les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions prévoyant que lorsqu'un montant est retourné à un crédit, ce dernier peut être utilisé à nouveau.
- Un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- Un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les prévisions des dépenses du programme concerné et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- Un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter en 2014-2015 pour des dépenses prévues en 2015-2016;
- Un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par catégories de dépenses.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2014-2015 reflète la structure de programmes qui découle de la composition du Conseil des ministres annoncée le 23 avril 2014. Cette section décrit les principales modifications apportées aux structures de programmes par rapport à celles en vigueur au cours de l'exercice 2013-2014. Un signe (+) indique l'ajout alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

(+) Ajout du programme « Secrétariat à la région métropolitaine » en provenance du portefeuille « Conseil exécutif ».

CONSEIL EXÉCUTIF

(-) Retrait du programme « Promotion et développement de la Capitale-Nationale » au bénéfice du portefeuille « Travail ».

(-) Retrait du programme « Secrétariat à la région métropolitaine » au bénéfice du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire ».

CULTURE ET COMMUNICATIONS

(+) Ajout du programme « Charte de la langue française » en provenance du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(-) Retrait des responsabilités concernant la faune et les parcs au bénéfice du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs ».

ÉCONOMIE, INNOVATION ET EXPORTATIONS

Création du portefeuille.

(+) Ajout des responsabilités concernant l'économie en provenance du portefeuille « Finances ».

(+) Ajout des responsabilités concernant le soutien technique et financier au développement économique en provenance du portefeuille « Finances ».

- (+) Ajout du programme « Interventions relatives au Fonds du développement économique » en provenance du portefeuille « Finances ».
- (+) Ajout des responsabilités concernant le commerce extérieur et les exportations en provenance du portefeuille « Relations internationales et Francophonie ».
- (+) Ajout des responsabilités concernant la technologie en provenance du portefeuille « Enseignement supérieur, Recherche et Science ».
- (+) Ajout d'une portion des responsabilités concernant le soutien à la science en provenance du portefeuille « Enseignement supérieur, Recherche et Science ».

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

- (-) Retrait du programme « Condition féminine » au bénéfice du portefeuille « Justice ».

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

- (-) Retrait des responsabilités concernant les ressources forestières au bénéfice du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs ».
- (-) Retrait d'une portion des responsabilités concernant les opérations régionales au bénéfice du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs ».

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET SCIENCE

- (-) Retrait des responsabilités concernant la technologie au bénéfice du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations ».
- (-) Retrait d'une portion des responsabilités concernant le soutien à la science au bénéfice du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations ».

FAMILLE

- (+) Ajout du programme « Condition des aînés » en provenance du portefeuille « Santé et Services sociaux ».
- (+) Ajout du programme « Curateur public » en provenance du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

FINANCES

- (-) Retrait des responsabilités concernant l'économie au bénéfice du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations ».
- (-) Retrait du programme « Interventions relatives au Fonds du développement économique » au bénéfice du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations ».
- (-) Retrait du programme « Soutien technique et financier au développement économique » au bénéfice du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations ».
- (-) Retrait du programme « Promotion et développement du tourisme » au bénéfice du portefeuille « Tourisme ».

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

Création du portefeuille.

- (+) Ajout des responsabilités concernant la faune et les parcs en provenance du portefeuille « Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ».
- (+) Ajout des responsabilités concernant les ressources forestières en provenance du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles ».
- (+) Ajout d'une portion des responsabilités concernant les opérations régionales en provenance du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles ».

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

- (-) Retrait du programme « Charte de la langue française » au bénéfice du portefeuille « Culture et Communications ».

JUSTICE

- (+) Ajout du programme « Condition féminine » en provenance du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale ».

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

- (-) Retrait des responsabilités concernant le commerce extérieur et les exportations au bénéfice du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations ».

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- (-) Retrait du programme « Condition des aînés » au bénéfice du portefeuille « Famille ».
- (-) Retrait du programme « Curateur public » au bénéfice du portefeuille « Famille ».

TOURISME

Création du portefeuille.

- (+) Ajout du programme « Promotion et développement du tourisme » en provenance du portefeuille « Finances ».

TRAVAIL

- (+) Ajout du programme « Promotion et développement de la Capitale-Nationale » en provenance du portefeuille « Conseil exécutif ».

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2014-2015 incorpore également d'autres modifications de nature administrative, des changements de dénomination ainsi que des retrait, ajouts, subdivisions ou fusions de programmes ou d'éléments de programmes à divers portefeuilles.

Le cas échéant, les données comparatives 2013-2014 ont été reclassées pour en assurer la cohérence.

4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015 ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses à être soumise à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements comprend les sommes prévues pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres ».

CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi que des sommes prévues au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds général du fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà sanctionnées. Ainsi, les crédits permanents et les crédits déjà votés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées aux lois sur les crédits. Pour 2014-2015, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme.

À l'intérieur d'un même programme et d'une même supercatégorie, les ministères et organismes peuvent modifier entre éléments, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits, à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les virements entre supercatégories d'un même élément ou d'un même programme ainsi que les virements en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » nécessitent une autorisation préalable du Conseil du trésor.

Dans la mesure où les dépenses à pourvoir sont effectuées aux mêmes fins que celles pour lesquelles une provision a été créée, les crédits affectés à une provision peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes ou portefeuilles après autorisation du Conseil du trésor.

Au terme de la clôture d'un exercice financier, tout solde d'un crédit alloué non entièrement utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice est périmé.

CRÉDIT AU NET

La législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

Les revenus associés au crédit au net correspondent au montant de revenus minimal prévu dans les modalités d'application à partir duquel une hausse de crédit est accordée.

CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2013-2014

Au total, les crédits comparatifs correspondent aux crédits inscrits au Budget de dépenses 2013-2014 ajustés des variations des crédits permanents.

Pour un portefeuille donné, les crédits comparatifs peuvent être ajustés des dépenses imprévues financées en 2013-2014 par un recours au Fonds de suppléance mais qui, en raison de leur caractère récurrent, ont été ajoutées au budget 2014-2015 du portefeuille.

De plus, les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice 2014-2015.

Dans le cas des budgets de dépenses et d'investissements, les données comparatives correspondent généralement aux données qui apparaissaient au Budget de dépenses 2013-2014, sur la base des mêmes ajustements apportés pour établir les crédits comparatifs.

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés reflètent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice financier 2014-2015.

DÉPENSES NE NÉCESSITANT PAS DE CRÉDIT

Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent l'amortissement ainsi que la consommation de biens et de services acquis lors d'exercices antérieurs.

Ces dépenses ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles découlent de crédits utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que de fournitures ou de services qui seront consommés au cours du présent exercice financier ou d'exercices financiers ultérieurs.

Amortissement

Les investissements en immobilisations, incluant ceux en ressources informationnelles, sont capitalisés. L'amortissement correspond au montant imputé à la dépense de l'exercice découlant de la répartition du coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile.

Au Budget de dépenses 2014-2015, les dépenses ne nécessitant pas de crédit correspondent à l'amortissement.

ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

PORTEFEUILLE

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

PROGRAMME

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres de l'Assemblée nationale se fait par programmes.

PROVISION

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et selon les conditions, s'il y a lieu, prévus au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses.

5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères et organismes pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour un fonds spécial, assumées en tout ou en partie par le ministère ou l'organisme budgétaire qui l'administre. Elle inclut, notamment, les dépenses de rémunération, de fonctionnement et le coût du service de la dette du fonds spécial.

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, d'affectation à un fonds spécial, des créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés, de même que l'amortissement des immobilisations.

IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les sommes encourues pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations, y compris celles relatives aux ententes de partenariat public-privé. Elle comprend également les sommes relatives aux supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement » et « Service de la dette » lorsqu'elles sont encourues pour la réalisation d'immobilisations.

PRÊTS, PLACEMENTS, AVANCES ET AUTRES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie de même que les taxes de vente payées ou à payer (TVQ, TPS/TVH) et comptabilisées lors de l'acquisition de biens et services, l'inscription de stocks et les paiements pour les frais payés d'avances. Elle comprend également, s'il y a lieu, des engagements concernant des années antérieures qui sont portés à la dette nette.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment, la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec, au fonds des services de santé, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, l'amortissement des escomptes et primes, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et d'autres frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également les intérêts sur le compte des régimes de retraite, les intérêts au titre du régime de rentes de survivants et les intérêts au titre des congés de maladie accumulés. Enfin, elle comporte les intérêts relatifs aux ententes de partenariat public-privé signées par les ministères et les organismes budgétaires.

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour l'acquisition d'immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le fonctionnement, autre que pour la rémunération, d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette catégorie comprend également la rémunération des professionnels de la santé.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour la rémunération du personnel imputées sur un fonds spécial.

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts destinés à fournir aux bénéficiaires, un soutien financier pour des fins autres que celles mentionnées aux catégories « Transfert-Rémunération », « Transfert-Fonctionnement », « Transfert-Capital » et « Transfert-Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations destinées à fournir, aux bénéficiaires d'un programme géré au moyen d'un fonds spécial, un soutien financier sous différentes formes mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services.

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	123 783,5	121 746,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	132 993,7	131 126,5
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 777 771,5	1 632 039,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 036 953,1	1 050 798,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	858 713,6	705 458,5**
Conseil exécutif	389 889,5	370 312,8**
Culture et Communications	665 772,9	662 496,5
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	157 052,9	194 957,6
Économie, Innovation et Exportations	641 976,3	619 187,1
Éducation, Loisir et Sport	10 529 109,8	10 402 003,2
Emploi et Solidarité sociale	4 238 680,5	4 331 184,4
Énergie et Ressources naturelles	86 709,9	88 426,4
Enseignement supérieur, Recherche et Science	6 433 672,6	6 195 041,7
Famille	2 599 709,9	2 524 679,4
Finances	134 284,7	86 642,2**
Forêts, Faune et Parcs	459 790,5	456 792,9
Immigration, Diversité et Inclusion	293 653,3	166 270,4**
Justice	842 217,5	867 017,9
Relations internationales et Francophonie	94 704,3	104 782,7
Santé et Services sociaux	32 346 186,5	31 412 570,3
Sécurité publique	1 258 762,9	1 333 262,5
Tourisme	127 152,1	130 828,5
Transports	688 735,2	707 443,9
Travail	90 723,3	94 494,3
Gains de productivité, fonctionnement et subventions***	(305 000,0)	-
Réserve pour Lac-Mégantic****	-	128 435,0
Dépenses de programmes	65 704 000,0	64 518 000,0
Service de la dette	8 582 716,7	8 442 756,8
Dépenses budgétaires	74 286 716,7	72 960 756,8

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

** Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2013-2014 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

*** Mesures d'économies annoncées le 24 avril 2014.

**** À cette réserve pour la part du Québec des coûts estimés pour les deux prochains exercices financiers, s'ajoute un montant de 63 965,0 k\$ ayant déjà été déboursé et constaté dans les dépenses des portefeuilles. Cette réserve pourrait varier en fonction des négociations avec le gouvernement fédéral et le résultat des poursuites engagées par le gouvernement du Québec.

Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits

	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits totaux 2014-2015
(000 \$)				
Assemblée nationale*	123 783,5	4 836,0	11 797,9	130 745,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	132 993,7	2 180,0	7 254,0	138 067,7
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 777 771,5	3 462,4	54 350,0	1 828 659,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 036 953,1	18 611,3	24 354,4	1 042 696,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	858 713,6	3 600,0	707 070,0	1 562 183,6
Conseil exécutif	389 889,5	873,5	1 676,1	390 692,1
Culture et Communications	669 489,6	6 202,1	6 258,8	669 546,3
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	157 052,9	15 306,4	53 610,7	195 357,2
Économie, Innovation et Exportations	641 976,3	1 350,1	3 145,0	643 771,2
Éducation, Loisir et Sport	10 529 109,8	6 269,6	7 501,9	10 530 342,1
Emploi et Solidarité sociale	4 238 680,5	1 165,3	2 759,6	4 240 274,8
Énergie et Ressources naturelles	86 709,9	6 805,8	18 105,7	98 009,8
Enseignement supérieur, Recherche et Science	6 433 672,6	16,5	138 620,0	6 572 276,1
Famille	2 599 709,9	9 774,6	27 557,9	2 617 493,2
Finances	8 713 284,7	(22 150,0)	518 102,2	9 253 536,9
Forêts, Faune et Parcs	459 790,5	9 508,6	19 400,5	469 682,4
Immigration, Diversité et Inclusion	293 653,3	2 551,7	11 886,0	302 987,6
Justice	842 217,5	7 427,5	21 520,1	856 310,1
Relations internationales et Francophonie	94 704,3	3 898,0	11 450,0	102 256,3
Santé et Services sociaux	32 346 186,5	1 705,0	5 565,2	32 350 046,7
Sécurité publique	1 258 762,9	18 811,1	56 121,4	1 296 073,2
Tourisme	127 152,1	-	-	127 152,1
Transports	688 735,2	23 821,3	80 749,1	745 663,0
Travail	90 723,3	255,8	2 654,1	93 121,6
Total	74 591 716,7	126 282,6	1 791 510,6	76 256 944,7
Autres postes affectant les dépenses				
Gains de productivité, fonctionnement et subventions	(305 000,0)			
Budget de dépenses	74 286 716,7			

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

Sommaire des crédits

	2014-2015			2013-2014	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits déjà votés**	Crédits totaux	
	(000 \$)				
Assemblée nationale***	-	130 745,4	-	130 745,4	128 950,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	47 850,6	89 622,1	595,0	138 067,7	135 813,2
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 828 649,5	9,6	-	1 828 659,1	1 774 596,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 042 686,6	9,6	-	1 042 696,2	1 084 353,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 178 605,1	383 578,5	-	1 562 183,6	1 648 722,0
Conseil exécutif	389 596,6	1 095,5	-	390 692,1	369 428,0
Culture et Communications	669 536,7	9,6	-	669 546,3	664 627,5
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	195 322,6	34,6	-	195 357,2	204 761,1
Économie, Innovation et Exportations	643 752,0	19,2	-	643 771,2	638 114,9
Éducation, Loisir et Sport	9 477 640,3	1 052 701,8	-	10 530 342,1	10 391 702,4
Emploi et Solidarité sociale	3 955 765,2	5 509,6	279 000,0	4 240 274,8	4 295 597,1
Énergie et Ressources naturelles	97 990,6	19,2	-	98 009,8	127 400,9
Enseignement supérieur, Recherche et Science	6 419 163,2	153 112,9	-	6 572 276,1	6 305 978,3
Famille	2 407 683,6	209,6	209 600,0	2 617 493,2	2 563 431,8
Finances	653 184,6	8 600 352,3	-	9 253 536,9	8 602 043,8
Forêts, Faune et Parcs	464 577,8	5 104,6	-	469 682,4	473 328,3
Immigration, Diversité et Inclusion	302 978,0	9,6	-	302 987,6	311 680,6
Justice	654 016,3	202 293,8	-	856 310,1	862 943,2
Relations internationales et Francophonie	102 146,7	109,6	-	102 256,3	112 805,6
Santé et Services sociaux	18 330 163,3	14 019 883,4	-	32 350 046,7	31 614 132,3
Sécurité publique	1 291 625,0	4 448,2	-	1 296 073,2	1 330 550,0
Tourisme	127 142,5	9,6	-	127 152,1	132 136,5
Transports	745 593,8	69,2	-	745 663,0	935 933,9
Travail	93 111,3	10,3	-	93 121,6	95 460,0
Total	51 118 781,9	24 648 967,8	489 195,0	76 256 944,7	74 804 491,7

* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016 apparaissant à la page suivante.

** Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 1 sur les crédits, 2013-2014 (L.Q. 2013, chapitre 1), les crédits déjà votés pour des dépenses et des investissements imputables à l'exercice financier 2014-2015.

*** L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016

	2015-2016
	(000 \$)
Famille	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	230 900,0
Total	230 900,0

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net*

	Page
Affaires municipales et Occupation du territoire	
Programme 8 - Régie du logement	36
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	44
Programme 2 - Organismes d'État	45
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
Programme 1 - Protection de l'environnement	81
Emploi et Solidarité sociale	
Programme 3 - Administration	105
Énergie et Ressources naturelles	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles	111
Forêts, Faune et Parcs	
Programme 2 - Faune et Parcs	148
Immigration, Diversité et Inclusion	
Programme 1 - Immigration, Diversité et Inclusion	153
Justice	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre	164
Sécurité publique	
Programme 2 - Sûreté du Québec	189

* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

**CRÉDITS PAR
PORTEFEUILLES**

Affaires municipales et Occupation du territoire

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Développement des régions et ruralité	98 091,3	-	-	98 091,3	95 251,9
2. Modernisation des infrastructures municipales	426 498,6	-	-	426 498,6	434 395,3
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	633 040,0	-	-	633 040,0	625 881,8
4. Administration générale	58 025,5	3 330,2	17 720,0	72 415,3	72 957,2
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	115 933,6	-	-	115 933,6	116 168,5
6. Commission municipale du Québec	3 051,7	2,2	60,0	3 109,5	2 939,5
7. Habitation	424 362,0	-	36 000,0	460 362,0	406 948,5
8. Régie du logement	18 768,8	130,0	570,0	19 208,8	20 053,8
	<u>1 777 771,5</u>	<u>3 462,4</u>	<u>54 350,0</u>	1 828 659,1	<u>1 774 596,5</u>
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits à voter				1 828 649,5	<u>1 774 586,9</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	54 893,5	52 724,0
Fonctionnement	30 537,8	29 647,8
Affectation à un fonds spécial	42 015,0	42 015,0
Transfert	1 650 325,2	1 557 351,2
Total	1 777 771,5	1 681 738,0
<hr/>		
Budget d'investissements		
Immobilisations	18 350,0	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	36 000,0	75 620,9
Total	54 350,0	96 320,9

Programme 1

Développement des régions et ruralité

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Soutien au développement local et régional	98 091,3	-	-	98 091,3	95 251,9
Crédit à voter				98 091,3	95 251,9

Ce programme offre un soutien financier aux organismes oeuvrant au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
(000 \$)				
Affectation à un fonds spécial	42 015,0		42 015,0	42 015,0
Transfert	56 076,3		56 076,3	53 236,9
	98 091,3		98 091,3	95 251,9

Programme 2

Modernisation des infrastructures municipales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Programmes d'aide financière en lien avec le Plan québécois des infrastructures	275 736,1	-	-	275 736,1	270 333,6
2. Autres programmes d'aide financière aux infrastructures municipales	150 762,5	-	-	150 762,5	164 061,7
	<u>426 498,6</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>426 498,6</u>	<u>434 395,3</u>
Crédit à voter				426 498,6	434 395,3

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet en outre d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures collectives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
Rémunération	4 141,4	20,0		4 161,4	2 780,0
Fonctionnement	481,5	3,0		484,5	484,5
Transfert	271 113,2	150 739,5		421 852,7	431 130,8
	<u>275 736,1</u>	<u>150 762,5</u>		<u>426 498,6</u>	<u>434 395,3</u>

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Compensations tenant lieu de taxes	337 432,8	-	-	337 432,8	331 140,9
2. Aide financière aux municipalités	21 758,9	-	-	21 758,9	20 892,6
3. Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	-	-	273 848,3	273 848,3
	<u>633 040,0</u>	-	-	633 040,0	<u>625 881,8</u>
Crédit à voter				633 040,0	625 881,8

Ce programme englobe les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal, et soutient les mesures d'aide financière aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire et les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2014-2015		2013-2014	
(000 \$)							
Transfert	337 432,8	21 758,9	273 848,3	633 040,0		625 881,8	
	<u>337 432,8</u>	<u>21 758,9</u>	<u>273 848,3</u>	633 040,0		<u>625 881,8</u>	

Programme 4 Administration générale

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Direction	3 926,0	-	-	3 926,0	3 926,0
2. Gestion*	54 099,5	3 330,2	17 720,0	68 489,3	69 031,2
	58 025,5	3 330,2	17 720,0	72 415,3	72 957,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				72 405,7	72 947,6

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information via une entente de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et l'amortissement des systèmes informatiques.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	2 202,0	29 852,7	32 054,7	31 996,6
Fonctionnement	757,6	23 821,8	24 579,4	23 889,4
Transfert	966,4	425,0	1 391,4	1 391,4
	3 926,0	54 099,5	58 025,5	57 277,4
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	17 720,0	17 720,0	18 465,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	545,0
	-	17 720,0	17 720,0	19 010,0

Programme 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Secrétariat à la région métropolitaine	115 933,6	-	-	115 933,6	116 168,5
Crédit à voter				115 933,6	116 168,5

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	2 171,9		2 171,9	2 171,9
Fonctionnement	158,9		158,9	158,9
Transfert	113 602,8		113 602,8	113 837,7
	115 933,6		115 933,6	116 168,5

Programme 6

Commission municipale du Québec

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Commission municipale du Québec	3 051,7	2,2	60,0	3 109,5	2 939,5
Crédit à voter				3 109,5	2 939,5

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête, de médiation et d'arbitrage de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes, d'organisation territoriale, de régulation technique et d'enquête sur un manquement d'un élu municipal à son code d'éthique et de déontologie.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	2 350,0		2 350,0	2 205,0
Fonctionnement	701,7		701,7	701,7
	3 051,7		3 051,7	2 906,7
Budget d'investissements				
Immobilisations	60,0		60,0	35,0
	60,0		60,0	35,0

Programme 7 Habitation

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Société d'habitation du Québec*	424 362,0	-	36 000,0	460 362,0	406 948,5
Crédit à voter				460 362,0	406 948,5

Ce programme vise à faciliter l'accès des citoyennes et des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

* Les budgets d'investissements 2014-2015 et 2013-2014 incluent, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », les montants requis pour l'application de la norme comptable concernant les paiements de transfert.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Transfert	424 362,0		424 362,0	331 872,6
	424 362,0		424 362,0	331 872,6
Budget d'investissements				
Prêts, placements, avances et autres	36 000,0		36 000,0	75 075,9
	36 000,0		36 000,0	75 075,9

Programme 8 Régie du logement

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Régie du logement	18 768,8	130,0	570,0	19 208,8	20 053,8
Crédit à voter*				19 208,8	20 053,8

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	14 155,5		14 155,5	13 570,5
Fonctionnement	4 613,3		4 613,3	4 413,3
	<u>18 768,8</u>		18 768,8	17 983,8
Budget d'investissements				
Immobilisations	570,0		570,0	2 200,0
	<u>570,0</u>		570,0	2 200,0

Crédit au net

	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>
	(000 \$)	
Programme 8 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	18 638,8	17 853,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>2 600,0</u>	<u>2 600,0</u>
Crédit au net	16 038,8	15 253,8

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs de leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Lorsque ces revenus dépassent 2 600 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des régions et ruralité		
Fonds de développement régional	42 015,0	42 015,0
Total du portefeuille	42 015,0	42 015,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Support	42 015,0	42 015,0
Total du portefeuille	42 015,0	42 015,0

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des régions et ruralité		
Communautés rurales branchées	5 883,0	2 804,3
Fonds conjoncturel de développement	3 217,0	1 434,0
Politique nationale de la ruralité	36 912,1	38 790,5
Soutien aux territoires en difficulté	3 760,0	3 760,0
Villages branchés du Québec	6 304,2	6 448,1
Total du programme 1	56 076,3	53 236,9
Programme 2 - Modernisation des infrastructures municipales		
Fonds Chantiers Canada-Québec - Grands projets	12 022,4	12 631,7
Fonds Chantiers Canada-Québec - Volets Collectivités et Grandes Villes	31 401,7	28 347,1
Fonds de stimulation de l'infrastructure	9 036,3	9 611,2
Infrastructures municipales en milieu nordique	16 828,4	15 440,9
Infrastructures Québec-Municipalités	150 790,5	147 993,9
Parachèvement des programmes en infrastructures municipales	131 367,4	146 045,8
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013	27 299,5	27 855,3
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout	36 688,6	36 688,6
Programme d'infrastructures de loisirs	3 874,2	3 964,3
Autres crédits de transfert	2 543,7	2 552,0
Total du programme 2	421 852,7	431 130,8
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Aide aux municipalités reconstituées	774,4	884,5
Compensation financière pour les équipements antipollution	4 070,9	4 244,4
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	3 218,8	3 171,2
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	303 308,7	297 521,1
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	30 905,3	30 448,6
Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	2 246,1	996,1
Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	273 848,3
Mise en oeuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	2 000,0	1 700,0
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 504,1	1 471,6
Soutien au regroupement municipal	57,4	277,2
Autres crédits de transfert	5 106,0	5 318,8
Total du programme 3	633 040,0	625 881,8
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	1 391,4	1 391,4

Crédits de transfert (suite)

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 5 - Promotion et développement de la région métropolitaine		
Centres locaux de développement de la région de Montréal	14 393,7	15 992,9
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	8 484,2	11 538,6
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	17 000,0	17 000,0
Grand Montréal Bleu	300,8	302,6
Mise en oeuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal	9 512,5	5 700,0
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	17 200,0	17 200,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	22 711,6	22 103,6
Soutien au développement économique de Montréal	24 000,0	24 000,0
Total du programme 5	113 602,8	113 837,7
Programme 7 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	48 190,0	76 119,6
Aide au logement social, communautaire et abordable	338 340,0	219 746,5
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	465,0	465,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	37 367,0	35 541,5
Total du programme 7	424 362,0	331 872,6
Total du portefeuille	1 650 325,2	1 557 351,2

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	8 151,7	25 591,5
Entreprises et organismes d'État	37 367,0	35 592,8
Établissements de santé et de services sociaux	5,0	35,9
Institutions d'enseignement	10 405,3	18 306,5
Municipalités	1 153 632,7	1 115 291,5
Organismes à but non lucratif	286 431,5	189 204,2
Personnes	154 332,0	173 328,8
Total du portefeuille	1 650 325,2	1 557 351,2

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	25 055,0	23 707,0
Fonctionnement	7 728,0	7 003,2
Capital	470 427,8	369 155,2
Intérêt	155 362,5	176 260,4
Support	991 751,9	981 225,4
Total du portefeuille	1 650 325,2	1 557 351,2

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	425 962,8	18 238,5	23 813,0	431 537,3	456 345,2
2. Organismes d'État	610 990,3	372,8	541,4	611 158,9	628 008,3
	<u>1 036 953,1</u>	<u>18 611,3</u>	<u>24 354,4</u>	1 042 696,2	<u>1 084 353,5</u>
Moins : Crédits permanents				<u>9,6</u>	<u>9,6</u>
Crédits à voter				1 042 686,6	<u>1 084 343,9</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	113 209,8	118 339,5
Fonctionnement	74 657,7	74 657,7
Transfert	849 085,6	868 893,8
Total	1 036 953,1	<u>1 061 891,0</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	23 854,4	37 413,8
Prêts, placements, avances et autres	500,0	3 660,0
Total	24 354,4	<u>41 073,8</u>

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, de pêche et aquacoles	283 317,2	-		-	283 317,2	288 259,1
2. Institut de technologie agroalimentaire	21 192,8	-		-	21 192,8	21 887,9
3. Santé animale et inspection des aliments	54 058,6	-		-	54 058,6	55 036,1
4. Direction et services à la gestion*	67 394,2	18 238,5		23 813,0	72 968,7	91 162,1
	425 962,8	18 238,5		23 813,0	431 537,3	456 345,2
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
Crédit à voter**					431 527,7	456 335,6

Ce programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	44 586,4	16 275,9	19 333,7	22 549,9	102 745,9	107 875,6
Fonctionnement	9 538,5	2 630,9	15 117,6	44 844,3	72 131,3	72 131,3
Transfert	229 192,3	2 286,0	19 607,3	-	251 085,6	253 893,8
	283 317,2	21 192,8	54 058,6	67 394,2	425 962,8	433 900,7
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	23 313,0	23 313,0	37 023,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	500,0	500,0	3 660,0
	-	-	-	23 813,0	23 813,0	40 683,0

Programme 2 Organismes d'État

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. La Financière agricole du Québec	598 000,0	-	-	598 000,0	615 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 087,8	327,8	350,0	9 110,0	9 110,0
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 902,5	45,0	191,4	4 048,9	3 898,3
	<u>610 990,3</u>	<u>372,8</u>	<u>541,4</u>	<u>611 158,9</u>	<u>628 008,3</u>
Crédit à voter*				611 158,9	628 008,3

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Rémunération	-	7 212,7	3 251,2	10 463,9	10 463,9
Fonctionnement	-	1 875,1	651,3	2 526,4	2 526,4
Transfert	598 000,0	-	-	598 000,0	615 000,0
	<u>598 000,0</u>	<u>9 087,8</u>	<u>3 902,5</u>	<u>610 990,3</u>	<u>627 990,3</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	350,0	191,4	541,4	390,8
	<u>-</u>	<u>350,0</u>	<u>191,4</u>	<u>541,4</u>	<u>390,8</u>

Crédit au net

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	407 724,3	415 662,2
Moins : Revenus associés au crédit au net	7 960,0	7 960,0
Crédit au net	399 764,3	407 702,2

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec, de Santé animale et d'inspection des aliments, du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection et de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Lorsque ces revenus dépassent 50 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Santé animale et inspection des aliments

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale.

Lorsque les revenus du Laboratoire de pathologie animale dépassent 400 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant et, lorsque les revenus des autres activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments dépassent 7 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Laboratoire de diagnostics en phytoprotection

Ce crédit au net concerne les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification pour l'analyse des échantillons de végétaux et d'insectes.

Lorsque ces revenus dépassent 10 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification aux usagers de la fabrique à glace aux Îles-de-la-Madeleine.

Le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus.

Crédit au net (suite)

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Organismes d'État		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	610 617,5	627 617,5
Moins : Revenus associés au crédit au net	770,0	770,0
Crédit au net	609 847,5	626 847,5

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Lorsque ces revenus dépassent 700 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Lorsque ces revenus dépassent 70 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche et au transfert technologique	14 571,7	15 079,7
Amélioration de la santé animale	15 132,3	15 132,3
Appui à la formation	5 537,0	5 537,0
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	12 503,0	12 503,0
Appui au développement en région	30 571,9	35 417,1
Appui au secteur de la transformation	10 907,6	11 357,6
Prime-Vert	32 374,2	32 374,2
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	128 302,9	125 307,9
Traçabilité des aliments	500,0	500,0
Autres crédits de transfert	685,0	685,0
Total du programme 1	251 085,6	253 893,8
Programme 2 - Organismes d'État		
La Financière agricole du Québec	598 000,0	615 000,0
Total du portefeuille	849 085,6	868 893,8

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	744 169,2	757 386,2
Entreprises et organismes d'État	53 845,0	58 845,0
Institutions d'enseignement	7 905,9	7 905,9
Municipalités	471,4	996,4
Organismes à but non lucratif	42 694,1	43 760,3
Total du portefeuille	849 085,6	868 893,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	42 503,0	47 503,0
Fonctionnement	11 342,0	11 342,0
Capital	21 970,9	21 970,9
Intérêt	108,3	108,3
Support	773 161,4	787 969,6
Total du portefeuille	849 085,6	868 893,8

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Secrétariat du Conseil du trésor	93 977,8	3 500,0	6 625,0	97 102,8	102 860,7
2. Fonctions gouvernementales	159 265,0	-	145,0	159 410,0	208 401,9
3. Commission de la fonction publique	4 131,5	100,0	300,0	4 331,5	4 256,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	380 771,3	-	-	380 771,3	378 255,0
5. Fonds de suppléance	220 568,0	-	700 000,0	920 568,0	954 947,9
	858 713,6	3 600,0	707 070,0	1 562 183,6	1 648 722,0
Moins : Crédits permanents				383 578,5	382 806,8
Crédits à voter				1 178 605,1	1 265 915,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
(000 \$)		
Rémunération	418 229,4	415 957,3
Fonctionnement	406 609,1	472 611,2
Affectation à un fonds spécial	625,0	475,0
Transfert	33 250,1	34 064,4
Total	858 713,6	923 107,9
Budget d'investissements		
Immobilisations	6 900,0	27 500,0
Prêts, placements, avances et autres	700 170,0	702 194,1
Total	707 070,0	729 694,1

Programme 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Soutien au Conseil du trésor*	93 977,8	3 500,0	6 625,0	97 102,8	102 860,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				97 093,2	102 851,1

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
(000 \$)				
Rémunération	49 487,3		49 487,3	49 831,5
Fonctionnement	44 219,4		44 219,4	46 818,8
Transfert	271,1		271,1	1 085,4
	93 977,8		93 977,8	97 735,7
Budget d'investissements				
Immobilisations	6 500,0		6 500,0	6 500,0
Prêts, placements, avances et autres	125,0		125,0	2 125,0
	6 625,0		6 625,0	8 625,0

Programme 2

Fonctions gouvernementales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Soutien aux opérations gouvernementales	146 121,9	-	-	146 121,9	172 663,8
2. Fonds dédié aux sinistres	625,0	-	-	625,0	475,0
3. Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction	12 518,1	-	45,0	12 563,1	14 563,1
4. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information	-	-	-	-	20 600,0
	159 265,0	-	145,0	159 410,0	208 401,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les commissions d'enquête, (RLRQ, chapitre C-37)					
Élément 3				7 215,4	8 960,0
Crédit à voter				152 194,6	199 441,9

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	13 625,5	-	3 971,6	-	-	17 597,1	17 597,1
Fonctionnement	132 496,4	-	8 546,5	-	-	141 042,9	170 064,8
Affectation à un fonds spécial	-	625,0	-	-	-	625,0	475,0
	146 121,9	625,0	12 518,1	-	-	159 265,0	188 136,9
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	100,0	-	100,0	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	45,0	-	-	45,0	45,0
	-	-	45,0	100,0	-	145,0	20 745,0

Programme 3 Commission de la fonction publique

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Commission de la fonction publique	4 131,5	100,0	300,0	<u>4 331,5</u>	<u>4 256,5</u>
Crédit à voter				4 331,5	4 256,5

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	3 252,7		3 252,7	3 152,7
Fonctionnement	<u>878,8</u>		<u>878,8</u>	<u>903,8</u>
	4 131,5		4 131,5	4 056,5
Budget d'investissements				
Immobilisations	<u>300,0</u>		<u>300,0</u>	<u>300,0</u>
	300,0		300,0	300,0

Programme 4

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Régime de retraite des fonctionnaires	24 899,6	-	-	24 899,6	24 899,6
2. Régime de retraite de certains enseignants	29 630,2	-	-	29 630,2	29 630,2
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	183 724,9	-	-	183 724,9	181 208,6
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 429,8	-	-	4 429,8	4 429,8
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	16 949,1	-	-	16 949,1	16 949,1
6. Régime de retraite des juges	13 073,6	-	-	13 073,6	13 073,6

Suite à la page 52

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			6	Sous- total
			3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	24 899,6	-	183 724,9	1 081,0	16 949,1	13 073,6	239 728,2
Transfert	-	29 630,2	-	3 348,8	-	-	32 979,0
	24 899,6	29 630,2	183 724,9	4 429,8	16 949,1	13 073,6	272 707,2

Programme 4 (suite)

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	24 631,4	-	-	24 631,4	24 631,4
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	83 432,7	-	-	83 432,7	83 432,7
	<u>380 771,3</u>	-	-	380 771,3	378 255,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (RLRQ, chapitre R-12)					
Élément 1				24 899,6	24 899,6
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (RLRQ, chapitre R-9.1)					
Élément 2				29 630,2	29 630,2
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10)					
Élément 3				183 724,9	181 208,6
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, chapitre 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (RLRQ, chapitre R-9.2)					
Élément 5				16 949,1	16 949,1
Loi sur les tribunaux judiciaires, (RLRQ, chapitre T-16)					
Élément 6				13 073,6	13 073,6
Loi sur la police, (RLRQ, chapitre P-13.1)					
Élément 7				24 631,4	24 631,4
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1)					
Élément 8				83 432,7	83 432,7
Crédit à voter				4 417,8	4 417,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	239 728,2	24 631,4	83 432,7	347 792,3	345 276,0
Transfert	32 979,0	-	-	32 979,0	32 979,0
	<u>272 707,2</u>	<u>24 631,4</u>	<u>83 432,7</u>	380 771,3	378 255,0

Programme 5

Fonds de suppléance

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	220 468,0	-	-	220 468,0	254 823,8
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	100,0	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier*	-	-	300 000,0	300 000,0	300 000,0
4. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, au financement des besoins en investissements*	-	-	400 000,0	400 000,0	400 024,1
	220 568,0	-	700 000,0	920 568,0	954 947,9
Crédit à voter				920 568,0	954 947,9

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses et besoins en investissements imprévus qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

* Le solde non utilisé de tout montant transféré à partir du présent crédit est remboursé et peut être utilisé à nouveau, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	-	100,0	-	-	100,0	100,0
Fonctionnement	220 468,0	-	-	-	220 468,0	254 823,8
	220 468,0	100,0	-	-	220 568,0	254 923,8
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	300 000,0	400 000,0	700 000,0	700 024,1
	-	-	300 000,0	400 000,0	700 000,0	700 024,1

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Fonctions gouvernementales		
Fonds relatif à certains sinistres	625,0	475,0
Total du portefeuille	625,0	475,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Intérêt	625,0	475,0
Total du portefeuille	625,0	475,0

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Appui au passage à la société de l'information	-	800,0
Autres crédits de transfert	271,1	285,4
Total du programme 1	271,1	1 085,4
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 348,8	3 348,8
Régime de retraite de certains enseignants	29 630,2	29 630,2
Total du programme 4	32 979,0	32 979,0
Total du portefeuille	33 250,1	34 064,4

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 781,8	1 781,8
Institutions d'enseignement	31 197,2	31 197,2
Organismes à but non lucratif	271,1	1 085,4
Total du portefeuille	33 250,1	34 064,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	32 979,0	32 979,0
Support	271,1	1 085,4
Total du portefeuille	33 250,1	34 064,4

Conseil exécutif

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
	2014-2015				
				(000 \$)	
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	61 801,6	617,9	866,9	62 050,6	61 514,2
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 510,0	100,6	147,2	14 556,6	15 066,4
4. Affaires autochtones	260 102,4	-	-	260 102,4	230 977,0
5. Jeunesse	43 756,7	-	-	43 756,7	52 332,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	8 205,0	155,0	662,0	8 712,0	8 789,0
7. Implantation de la stratégie maritime	764,9	-	-	764,9	-
8. Plan Nord	-	-	-	-	-
	389 889,5	873,5	1 676,1	390 692,1	369 428,0
Moins : Crédits permanents				1 095,5	1 105,1
Crédits à voter				389 596,6	368 322,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	61 967,9	60 525,9
Fonctionnement	27 356,5	27 114,2
Transfert	299 565,1	279 635,3
Créances douteuses et autres provisions	1 000,0	1 000,0
Total	389 889,5	368 275,4
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 569,6	1 569,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	456,5
Total	1 676,1	2 026,1

Programme 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	<u>748,9</u>	<u>748,9</u>
Crédit à voter				748,9	748,9

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	634,3		634,3	634,3
Fonctionnement	114,6		114,6	114,6
	<u>748,9</u>		748,9	<u>748,9</u>

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Cabinet du premier ministre	5 138,3	-	-	-	5 138,3	5 138,3
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 349,4	-	-	-	12 349,4	11 914,3
3. Direction générale de l'administration*	19 013,0	617,9	-	866,9	19 262,0	19 160,7
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	15 717,6	-	-	-	15 717,6	15 717,6

Suite à la page 60

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	3 855,6	11 094,5	10 721,6	1 066,7	15 464,9	42 203,3
Fonctionnement	643,2	1 089,9	8 291,4	-	252,7	10 277,2
Transfert	639,5	165,0	-	-	-	804,5
	5 138,3	12 349,4	19 013,0	1 066,7	15 717,6	53 285,0
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	860,4	-	-	860,4
Prêts, placements, avances et autres	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	866,9	-	-	866,9

Programme 2 (suite)

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	(000 \$)	
				Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	8 516,6	-	-	8 516,6	8 516,6
	<u>61 801,6</u>	<u>617,9</u>	<u>866,9</u>	<u>62 050,6</u>	<u>61 514,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédit à voter				60 974,3	60 437,9

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2014-2015	2013-2014
				(000 \$)	(000 \$)
Rémunération	42 203,3	-		42 203,3	41 263,0
Fonctionnement	10 277,2	8 516,6		18 793,8	18 747,7
Transfert	804,5	-		804,5	904,5
	<u>53 285,0</u>	<u>8 516,6</u>		<u>61 801,6</u>	<u>60 915,2</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	860,4	-		860,4	860,4
Prêts, placements, avances et autres	6,5	-		6,5	356,5
	<u>866,9</u>	<u>-</u>		<u>866,9</u>	<u>1 216,9</u>

Programme 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	1 085,8	-		-	1 085,8	1 075,8
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	4 906,3	100,6		147,2	4 952,9	5 062,7
3. Représentation du Québec au Canada	2 281,7	-		-	2 281,7	2 281,7
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	6 236,2	-		-	6 236,2	6 646,2
	<u>14 510,0</u>	<u>100,6</u>		<u>147,2</u>	<u>14 556,6</u>	<u>15 066,4</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					9,6	19,2
Crédit à voter					<u>14 547,0</u>	<u>15 047,2</u>

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	717,7	3 098,5	1 440,7	775,0	6 031,9	6 021,9
Fonctionnement	295,4	1 457,8	841,0	153,0	2 747,2	2 747,2
Transfert	72,7	350,0	-	5 308,2	5 730,9	6 250,7
	<u>1 085,8</u>	<u>4 906,3</u>	<u>2 281,7</u>	<u>6 236,2</u>	<u>14 510,0</u>	<u>15 019,8</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	47,2	-	-	47,2	47,2
Prêts, placements, avances et autres	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	<u>-</u>	<u>147,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>147,2</u>	<u>147,2</u>

Programme 4 Affaires autochtones

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones	948,9	-	-	948,9	948,9
2. Secrétariat aux affaires autochtones	259 153,5	-	-	259 153,5	230 028,1
	260 102,4	-	-	260 102,4	230 977,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				260 092,8	230 967,4

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	657,6	3 314,4	3 972,0	3 972,0
Fonctionnement	218,6	2 578,8	2 797,4	2 797,4
Transfert	72,7	252 260,3	252 333,0	223 207,6
Créances douteuses et autres provisions	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0
	948,9	259 153,5	260 102,4	230 977,0

Programme 5 Jeunesse

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Secrétariat à la jeunesse	43 756,7	-	-	43 756,7	52 332,5
Crédit à voter				43 756,7	52 332,5

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
(000 \$)				
Rémunération	1 910,6		1 910,6	1 910,6
Fonctionnement	1 149,4		1 149,4	1 149,4
Transfert	40 696,7		40 696,7	49 272,5
	43 756,7		43 756,7	52 332,5

Programme 6

Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Réforme des institutions démocratiques	1 418,7	-	-	1 418,7	1 418,7
2. Commission d'accès à l'information	6 051,5	155,0	662,0	6 558,5	6 635,5
3. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	734,8	-	-	734,8	734,8
	8 205,0	155,0	662,0	8 712,0	8 789,0
Crédit à voter				8 712,0	8 789,0

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, d'assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Rémunération	1 295,0	4 783,2	645,9	6 724,1	6 724,1
Fonctionnement	123,7	1 268,3	88,9	1 480,9	1 557,9
	1 418,7	6 051,5	734,8	8 205,0	8 282,0
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	662,0	-	662,0	662,0
	-	662,0	-	662,0	662,0

Programme 7

Implantation de la stratégie maritime

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime	764,9	-	-	764,9	-
Crédit à voter				764,9	-

Ce programme vise à stimuler le développement économique et durable des régions côtières, notamment dans les secteurs du transport maritime, du tourisme, des pêches et de l'aquaculture, de la recherche et du développement des technologies ainsi que de la formation de la main d'oeuvre.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	491,7		491,7	-
Fonctionnement	273,2		273,2	-
	764,9		764,9	-

Programme 8 Plan Nord

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Secrétariat au Plan Nord*	-	-	-	-	-
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à coordonner les actions de développement du Nord québécois de façon durable et intégrée. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques touchées par le développement.

* Le Secrétariat sera financé à même le Fonds du développement nordique et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits au Budget de dépenses 2014-2015.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	-		-	-
	-		-	-

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	75,0	175,0
Autres crédits de transfert	729,5	729,5
Total du programme 2	804,5	904,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Appui à la francophonie canadienne	1 298,8	1 304,8
Centre de la francophonie des Amériques	2 850,4	2 850,4
Coopération intergouvernementale	1 159,0	833,0
Soutien à la recherche	350,0	1 189,8
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	5 730,9	6 250,7
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec les Inuits (Sanarrutik)	20 991,6	21 430,4
Entente avec les Naskapis	2 063,1	2 000,1
Entente sur la gouvernance crie (Eeyou Istchee)	6 250,0	-
Ententes avec la nation crie	122 063,5	115 163,0
Financement global de l'Administration régionale Kativik	56 714,2	49 238,3
Financement global des villages nordiques	15 287,2	14 086,6
Fonds de développement pour les autochtones	2 670,8	3 714,1
Fonds d'initiatives autochtones	21 639,9	16 152,4
Organismes autochtones	1 350,0	1 350,0
Autres crédits de transfert	3 302,7	72,7
Total du programme 4	252 333,0	223 207,6
Programme 5 - Jeunesse		
Stratégie d'action jeunesse et autres crédits de transfert	40 696,7	49 272,5
Total du portefeuille	299 565,1	279 635,3

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	10 659,5	9 791,0
Entreprises et organismes d'État	2 856,1	2 857,3
Établissements de santé et de services sociaux	237,8	287,9
Institutions d'enseignement	722,7	1 695,2
Municipalités	231 944,9	205 891,8
Organismes à but non lucratif	53 125,0	59 100,0
Personnes	19,1	12,1
Total du portefeuille	299 565,1	279 635,3

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Fonctionnement	2 850,4	2 580,4
Capital	6 616,8	6 511,8
Intérêt	3 876,3	4 732,3
Support	286 221,6	265 810,8
Total du portefeuille	299 565,1	279 635,3

Culture et Communications

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	62 625,7	5 967,1	6 054,8	62 713,4	63 598,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	578 603,2	-	-	578 603,2	572 073,4
3. Charte de la langue française	28 260,7	235,0	204,0	28 229,7	28 955,6
	<u>669 489,6</u>	<u>6 202,1</u>	<u>6 258,8</u>	669 546,3	<u>664 627,5</u>
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits à voter				669 536,7	<u>664 617,9</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	47 571,4	47 814,2
Fonctionnement	35 565,0	35 987,5
Transfert	582 240,0	575 780,8
Créances douteuses et autres provisions	396,5	396,5
Sous-total	665 772,9	659 979,0
Service de la dette	3 716,7	3 756,8
Total	669 489,6	663 735,8
Budget d'investissements		
Immobilisations	6 258,8	6 258,8
Prêts, placements, avances et autres	-	835,0
Total	6 258,8	7 093,8

Programme 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Gestion interne et soutien*	59 617,3	5 927,1	6 019,0	59 709,2	60 594,3
2. Centre de conservation du Québec	2 418,9	40,0	35,8	2 414,7	2 414,7
3. Conseil du patrimoine culturel du Québec	589,5	-	-	589,5	589,5
	<u>62 625,7</u>	<u>5 967,1</u>	<u>6 054,8</u>	62 713,4	<u>63 598,5</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				62 703,8	63 588,9

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but d'assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Enfin, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2014-2015		2013-2014	
(000 \$)							
Rémunération	26 892,0	1 434,2	390,4	28 716,6		28 716,6	
Fonctionnement	29 008,6	984,7	199,1	30 192,4		30 202,4	
Service de la dette	3 716,7	-	-	3 716,7		3 756,8	
	<u>59 617,3</u>	<u>2 418,9</u>	<u>589,5</u>	62 625,7		<u>62 675,8</u>	
Budget d'investissements							
Immobilisations	6 019,0	35,8	-	6 054,8		6 054,8	
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-			835,0	
	<u>6 019,0</u>	<u>35,8</u>	<u>-</u>	6 054,8		<u>6 889,8</u>	

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Action culturelle et communications	166 996,0	-	-	166 996,0	161 483,3
2. Musées nationaux	65 219,0	-	-	65 219,0	67 127,3
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	22 283,8	-	-	22 283,8	19 993,4
4. Société de développement des entreprises culturelles	66 211,7	-	-	66 211,7	68 265,4
5. Société de télédiffusion du Québec	62 992,1	-	-	62 992,1	59 760,8
6. Conseil des arts et des lettres du Québec	88 752,2	-	-	88 752,2	87 818,8

Suite à la page 72

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
(000 \$)							
Transfert	166 996,0	65 219,0	22 283,8	65 815,2	62 992,1	88 752,2	472 058,3
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	396,5	-	-	396,5
	166 996,0	65 219,0	22 283,8	66 211,7	62 992,1	88 752,2	472 454,8

Programme 2 (suite)

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
7. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	77 170,6	-	-	77 170,6	78 464,2
8. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	28 977,8	-	-	28 977,8	29 160,2
	578 603,2	-	-	578 603,2	572 073,4
Crédit à voter				578 603,2	572 073,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Transfert	472 058,3	77 170,6	28 977,8	578 206,7	571 676,9
Créances douteuses et autres provisions	396,5	-	-	396,5	396,5
	472 454,8	77 170,6	28 977,8	578 603,2	572 073,4

Programme 3

Charte de la langue française

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Coordination de la politique linguistique	1 589,0	6,0	5,0	1 588,0	1 688,6
2. Office québécois de la langue française	24 393,0	215,0	190,0	24 368,0	24 718,3
3. Conseil supérieur de la langue française	1 280,7	14,0	9,0	1 275,7	1 400,7
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	998,0	-	-	998,0	1 148,0
	<u>28 260,7</u>	<u>235,0</u>	<u>204,0</u>	<u>28 229,7</u>	<u>28 955,6</u>
Crédit à voter				28 229,7	28 955,6

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	1 197,0	16 907,1	750,7	-	18 854,8	19 097,6
Fonctionnement	164,0	4 407,1	513,5	288,0	5 372,6	5 785,1
Transfert	228,0	3 078,8	16,5	710,0	4 033,3	4 103,9
	<u>1 589,0</u>	<u>24 393,0</u>	<u>1 280,7</u>	<u>998,0</u>	<u>28 260,7</u>	<u>28 986,6</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	204,0	204,0
	<u>5,0</u>	<u>190,0</u>	<u>9,0</u>	<u>-</u>	<u>204,0</u>	<u>204,0</u>

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Aide au fonctionnement	45 205,1	45 975,1
Aide aux immobilisations	100 721,0	94 763,3
Aide aux initiatives de partenariat	12 274,9	12 574,9
Aide aux projets	1 499,9	1 319,9
Autres interventions particulières en culture et en communications	7 295,1	6 850,1
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - fonctionnement	76 166,3	77 459,9
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - programmes d'aide	1 004,3	1 004,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 783,0	5 879,6
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	82 969,2	81 939,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	28 977,8	29 160,2
Musée d'Art contemporain de Montréal	9 212,3	9 817,8
Musée de la Civilisation	24 390,7	24 320,0
Musée des beaux-arts de Montréal	16 423,4	18 322,8
Musée national des beaux-arts du Québec	15 192,6	14 666,7
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	7 220,0	7 326,0
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	58 595,2	60 542,9
Société de la Place des Arts de Montréal	16 028,7	14 602,4
Société de télédiffusion du Québec	62 992,1	59 760,8
Société du Grand Théâtre de Québec	6 255,1	5 391,0
Total du programme 2	578 206,7	571 676,9
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	1 016,8	1 087,4
Réussir ensemble en français	2 950,0	2 950,0
Autres crédits de transfert	66,5	66,5
Total du programme 3	4 033,3	4 103,9
Total du portefeuille	582 240,0	575 780,8

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	50 163,1	52 459,2
Entreprises et organismes d'État	252 268,6	248 434,4
Institutions d'enseignement	1 512,6	1 571,3
Municipalités	66 560,8	61 918,5
Organismes à but non lucratif	197 731,3	197 804,3
Personnes	14 003,6	13 593,1
Total du portefeuille	582 240,0	575 780,8

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par catégories de dépenses**

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	121 169,5	121 169,5
Fonctionnement	61 873,7	65 058,8
Capital	123 363,0	108 504,4
Intérêt	48 824,4	52 387,9
Support	227 009,4	228 660,2
Total du portefeuille	582 240,0	575 780,8

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Protection de l'environnement	151 782,9	15 285,4	53 560,7	190 058,2	199 474,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	21,0	50,0	5 299,0	5 286,9
	<u>157 052,9</u>	<u>15 306,4</u>	<u>53 610,7</u>	195 357,2	204 761,1
Moins : Crédits permanents				34,6	34,6
Crédits à voter				195 322,6	204 726,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	88 288,1	92 185,5
Fonctionnement	44 153,6	44 300,4
Transfert	24 586,2	25 359,3
Créances douteuses et autres provisions	25,0	25,0
Total	157 052,9	161 870,2
Budget d'investissements		
Immobilisations	52 610,7	48 010,7
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	9 070,7
Total	53 610,7	57 081,4

Programme 1 Protection de l'environnement

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Politiques environnementales	21 798,2	-	56,8	21 855,0	22 007,7
2. Développement durable, évaluations et suivi de l'environnement	15 971,4	-	2 567,1	18 538,5	22 373,6
3. Analyse et expertise régionales	25 255,3	-	3 498,9	28 754,2	29 204,3
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	18 723,7	-	2 263,0	20 986,7	20 194,7
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	3 488,2	-	725,0	4 213,2	4 395,3
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	11 358,7	-	39 276,7	50 635,4	46 278,2

Suite à la page 79

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources ainsi que le développement du réseau d'aires protégées. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	9 955,3	11 243,5	13 440,2	16 516,8	3 488,2	8 407,6	63 051,6
Fonctionnement	1 345,7	1 943,5	809,0	2 206,9	-	2 906,1	9 211,2
Transfert	10 497,2	2 784,4	11 006,1	-	-	45,0	24 332,7
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	21 798,2	15 971,4	25 255,3	18 723,7	3 488,2	11 358,7	96 595,5
Budget d'investissements							
Immobilisations	56,8	2 567,1	3 498,9	1 263,0	725,0	39 276,7	47 387,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	1 000,0	-	-	1 000,0
	56,8	2 567,1	3 498,9	2 263,0	725,0	39 276,7	48 387,5

Programme 1 (suite)

Protection de l'environnement

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
7. Direction	5 851,5	-	37,2	5 888,7	5 888,7
8. Services à la gestion*	49 335,9	15 285,4	5 136,0	39 186,5	49 131,7
	151 782,9	15 285,4	53 560,7	190 058,2	199 474,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédit à voter**				190 023,6	199 439,6

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	63 051,6	4 713,6	16 545,6	84 310,8	88 408,2
Fonctionnement	9 211,2	897,9	32 751,8	42 860,9	42 807,7
Transfert	24 332,7	240,0	13,5	24 586,2	25 359,3
Créances douteuses et autres provisions	-	-	25,0	25,0	25,0
	96 595,5	5 851,5	49 335,9	151 782,9	156 600,2
Budget d'investissements					
Immobilisations	47 387,5	37,2	5 136,0	52 560,7	47 960,7
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-	-	1 000,0	9 070,7
	48 387,5	37,2	5 136,0	53 560,7	57 031,4

Programme 2 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	21,0	50,0	5 299,0	5 286,9
Crédit à voter				5 299,0	5 286,9

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	3 977,3		3 977,3	3 777,3
Fonctionnement	1 292,7		1 292,7	1 492,7
	<u>5 270,0</u>		5 270,0	5 270,0
Budget d'investissements				
Immobilisations	50,0		50,0	50,0
	<u>50,0</u>		50,0	50,0

Crédit au net

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	136 497,5	142 442,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	3 750,0	3 750,0
Crédit au net	132 747,5	138 692,8

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement.

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne certaines activités du CEAEQ dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et de ses règlements.

Lorsque ces revenus dépassent 350 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne certaines activités du CEHQ dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion des barrages publics et des données hydrométriques.

Lorsque ces revenus dépassent 2 000 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

- Protection de l'environnement

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dont la mission est d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation ainsi qu'à la perception de droits découlant des lois et règlements dont l'application relève du Ministre (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ, les revenus perçus en application d'un arrêté ministériel pris en vertu de l'article 31.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de même que les revenus perçus en vertu du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel).

Lorsque ces revenus dépassent 1 400 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Assainissement de l'air	3 300,0	1 759,4
Programme ClimatSol	5 052,8	4 569,7
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	5 953,3	6 364,1
Programme de sensibilisation aux algues bleu-vert	1 000,0	1 000,0
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	380,0	380,0
Programme partenaires pour la nature	1 842,6	2 128,6
Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent	300,0	300,0
Soutien aux organismes de bassin versant	5 200,0	5 200,0
Autres crédits de transfert	1 557,5	3 657,5
Total du programme 1	24 586,2	25 359,3
Total du portefeuille	24 586,2	25 359,3

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	250,0	1 750,0
Municipalités	14 306,1	12 693,2
Organismes à but non lucratif	10 030,1	10 916,1
Total du portefeuille	24 586,2	25 359,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Capital	9 641,0	9 000,7
Intérêt	3 002,5	3 071,4
Support	11 942,7	13 287,2
Total du portefeuille	24 586,2	25 359,3

Économie, Innovation et Exportations

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :	Plus :	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
(000 \$)					
1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	458 734,3	1 350,1	3 145,0	460 529,2	408 434,9
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	183 242,0	-	-	183 242,0	229 680,0
	641 976,3	1 350,1	3 145,0	643 771,2	638 114,9
Moins : Crédits permanents				19,2	9,6
Crédits à voter				643 752,0	638 105,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	58 036,6	58 036,6
Fonctionnement	28 920,0	30 401,7
Affectation à un fonds spécial	90 976,0	92 714,0
Transfert	371 777,7	319 401,7
Créances douteuses et autres provisions	92 266,0	136 966,0
Total	641 976,3	637 520,0
Budget d'investissements		
Immobilisations	3 000,0	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	145,0	145,0
Total	3 145,0	3 145,0

Programme 1 Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Direction et services à la gestion	33 299,7	1 350,1		3 005,0	34 954,6	33 742,9
2. Politiques économiques et aide à l'entrepreneuriat	30 599,1	-		-	30 599,1	34 897,4
3. Développement des secteurs industriels stratégiques, des projets économiques majeurs et sociétés d'État	76 662,3	-		-	76 662,3	50 669,1
4. Commerce extérieur et exportations	28 329,4	-		-	28 329,4	22 829,4
5. Services aux entreprises et affaires territoriales	110 570,6	-		140,0	110 710,6	102 657,1
6. Soutien à l'innovation	163 771,3	-		-	163 771,3	146 025,1

Suite à la page 85

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
(000 \$)							
Rémunération	15 614,1	6 680,6	8 634,7	4 994,3	14 151,5	7 669,5	57 744,7
Fonctionnement	16 965,5	3 493,6	1 507,5	3 519,6	2 344,2	792,6	28 623,0
Transfert	720,1	20 424,9	66 520,1	19 815,5	94 074,9	155 309,2	356 864,7
	33 299,7	30 599,1	76 662,3	28 329,4	110 570,6	163 771,3	443 232,4
Budget d'investissements							
Immobilisations	3 000,0	-	-	-	-	-	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	-	-	140,0	-	145,0
	3 005,0	-	-	-	140,0	-	3 145,0

Programme 1 (suite)

Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
7. Centre de recherche industrielle du Québec	14 813,0	-	-	-	14 813,0	16 925,0
8. Commission de l'éthique en science et technologie	588,9	-	-	-	588,9	588,9
9. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional*	100,0	-	-	-	100,0	100,0
	458 734,3	1 350,1	3 145,0		460 529,2	408 434,9
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					19,2	9,6
Crédit à voter					460 510,0	408 425,3

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments		2014-2015	2013-2014
			8	9		
(000 \$)						
Rémunération	57 744,7	-	291,9	-	58 036,6	58 036,6
Fonctionnement	28 623,0	-	297,0	-	28 920,0	30 401,7
Transfert	356 864,7	14 813,0	-	100,0	371 777,7	319 401,7
	443 232,4	14 813,0	588,9	100,0	458 734,3	407 840,0
Budget d'investissements						
Immobilisations	3 000,0	-	-	-	3 000,0	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	145,0	-	-	-	145,0	145,0
	3 145,0	-	-	-	3 145,0	3 145,0

Programme 2

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Mandats gouvernementaux et autres programmes	101 610,0	-	-	101 610,0	152 863,0
2. Programme ESSOR	81 532,0	-	-	81 532,0	76 717,0
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'interventions de développement économique*	100,0	-	-	100,0	100,0
	183 242,0	-	-	183 242,0	229 680,0
Crédit à voter				183 242,0	229 680,0

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	50 876,0	40 000,0	100,0	90 976,0	92 714,0
Créances douteuses et autres provisions	50 734,0	41 532,0	-	92 266,0	136 966,0
	101 610,0	81 532,0	100,0	183 242,0	229 680,0

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Interventions relatives au Fonds du développement économique		
Fonds du développement économique	90 976,0	92 714,0
Total du portefeuille	90 976,0	92 714,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Support	90 976,0	92 714,0
Total du portefeuille	90 976,0	92 714,0

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations		
Appui à l'innovation	16 378,9	9 778,9
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	17 538,9	17 727,3
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	6 459,0	6 459,0
Centre de recherche industrielle du Québec	14 813,0	16 925,0
Économie sociale	1 735,0	1 650,0
Exportation	19 316,4	13 816,4
Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé	20 404,2	-
Infrastructures en entrepreneuriat collectif	2 152,4	1 610,0
Mesures de soutien à la recherche - autres	114 998,8	97 195,1
NovaScience	3 661,4	4 026,7
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	40 650,3	33 995,3
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	34 302,0	33 362,3
Soutien à l'entrepreneuriat et aide aux initiatives régionales	21 964,1	20 614,2
Soutien aux centres locaux de développement	52 777,2	58 641,4
Autres crédits de transfert	4 626,1	3 600,1
Total du programme 1	371 777,7	319 401,7
Total du portefeuille	371 777,7	319 401,7

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	109 295,2	60 897,3
Entreprises et organismes d'État	14 813,0	16 925,0
Institutions d'enseignement	58 941,5	56 455,4
Municipalités	53 927,2	59 641,4
Organismes à but non lucratif	134 529,2	125 241,0
Personnes	271,6	241,6
Total du portefeuille	371 777,7	319 401,7

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par catégories de dépenses**

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	8 923,7	10 190,7
Fonctionnement	5 889,3	6 734,3
Capital	73 122,5	64 624,7
Intérêt	4 356,8	10 500,0
Support	279 485,4	227 352,0
Total du portefeuille	371 777,7	319 401,7

Éducation, Loisir et Sport

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Administration	131 207,6	6 269,6	7 501,9	132 439,9	128 899,1
2. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 274 293,7	-	-	9 274 293,7	9 141 254,8
3. Développement du loisir et du sport	70 916,3	-	-	70 916,3	68 856,3
4. Régimes de retraite	1 052 692,2	-	-	1 052 692,2	1 052 692,2
	10 529 109,8	6 269,6	7 501,9	10 530 342,1	10 391 702,4
Moins : Crédits permanents				1 052 701,8	1 052 701,8
Crédits à voter				9 477 640,3	9 339 000,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	66 396,5	66 396,5
Fonctionnement	60 938,0	64 938,0
Transfert	10 401 775,3	10 266 676,4
Total	10 529 109,8	10 398 010,9
Budget d'investissements		
Immobilisations	7 501,9	7 501,9
Prêts, placements, avances et autres	-	968,2
Total	7 501,9	8 470,1

Programme 1 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Direction	5 551,8	-	-	5 551,8	5 298,5
2. Administration*	66 022,1	6 269,6	7 501,9	67 254,4	63 341,7
3. Développement pédagogique et soutien aux élèves	18 890,5	-	-	18 890,5	19 699,1
4. Soutien aux réseaux	18 464,6	-	-	18 464,6	18 579,0
5. Services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés	3 899,1	-	-	3 899,1	3 761,4
6. Politiques et orientations	10 127,1	-	-	10 127,1	10 094,0

Suite à la page 93

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action du réseau d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en lui fournissant les services nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du loisir et du sport et des organismes de consultation du domaine de l'éducation. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	4 486,4	22 247,0	10 575,8	15 797,9	3 212,0	4 907,4	61 226,5
Fonctionnement	692,3	43 775,1	8 314,7	2 666,7	687,1	2 919,7	59 055,6
Transfert	373,1	-	-	-	-	2 300,0	2 673,1
	5 551,8	66 022,1	18 890,5	18 464,6	3 899,1	10 127,1	122 955,2
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	7 501,9	-	-	-	-	7 501,9
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	-	7 501,9	-	-	-	-	7 501,9

Programme 1 (suite)

Administration

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
7. Loisirs et sports	4 695,6	-		-	4 695,6	4 568,6
8. Conseil supérieur de l'éducation	2 556,8	-		-	2 556,8	2 556,8
9. Institut national des mines	1 000,0	-		-	1 000,0	1 000,0
	<u>131 207,6</u>	<u>6 269,6</u>		<u>7 501,9</u>	132 439,9	128 899,1
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Crédit à voter					132 430,3	128 889,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments		2014-2015	2013-2014
			8	9		
(000 \$)						
Rémunération	61 226,5	3 038,7	2 131,3	-	66 396,5	66 396,5
Fonctionnement	59 055,6	1 456,9	425,5	-	60 938,0	64 938,0
Transfert	2 673,1	200,0	-	1 000,0	3 873,1	3 873,1
	<u>122 955,2</u>	<u>4 695,6</u>	<u>2 556,8</u>	<u>1 000,0</u>	131 207,6	135 207,6
Budget d'investissements						
Immobilisations	7 501,9	-	-	-	7 501,9	7 501,9
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	968,2
	<u>7 501,9</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	7 501,9	8 470,1

Programme 2

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Commissions scolaires	7 318 262,1	-	-	7 318 262,1	7 215 557,8
2. Commissions scolaires à statut particulier	283 967,5	-	-	283 967,5	273 994,4
3. Service de la dette des commissions scolaires	766 169,1	-	-	766 169,1	716 675,7
4. Enseignement privé	465 754,9	-	-	465 754,9	479 940,0
5. Soutien à des partenaires en éducation	40 136,1	-	-	40 136,1	45 896,1
6. Aide au transport scolaire	342 946,1	-	-	342 946,1	352 132,9

Suite à la page **95**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
(000 \$)							
Transfert	7 318 262,1	283 967,5	766 169,1	465 754,9	40 136,1	342 946,1	9 217 235,8
	7 318 262,1	283 967,5	766 169,1	465 754,9	40 136,1	342 946,1	9 217 235,8

Programme 2 (suite)

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
				(000 \$)	
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	57 057,9	-	-	57 057,9	57 057,9
	<u>9 274 293,7</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>9 274 293,7</u>	<u>9 141 254,8</u>
Crédit à voter				9 274 293,7	9 141 254,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2014-2015	2013-2014
			(000 \$)		
Transfert	9 217 235,8	57 057,9		9 274 293,7	9 141 254,8
	<u>9 217 235,8</u>	<u>57 057,9</u>		<u>9 274 293,7</u>	<u>9 141 254,8</u>

Programme 3 Développement du loisir et du sport

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	40 101,8	-	-	40 101,8	38 205,9
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	30 814,5	-	-	30 814,5	30 650,4
	<u>70 916,3</u>	-	-	<u>70 916,3</u>	<u>68 856,3</u>
Crédit à voter				70 916,3	68 856,3

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
	(000 \$)			
Transfert	40 101,8	30 814,5	70 916,3	68 856,3
	<u>40 101,8</u>	<u>30 814,5</u>	<u>70 916,3</u>	<u>68 856,3</u>

Programme 4

Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Régime de retraite des enseignants	168 350,8	-	-	168 350,8	168 350,8
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	764 788,2	-	-	764 788,2	764 788,2
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	119 553,2	-	-	119 553,2	119 553,2
	<u>1 052 692,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 052 692,2</u>	<u>1 052 692,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (RLRQ, chapitre R-11)					
Élément 1				168 350,8	168 350,8
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10)					
Élément 2				764 788,2	764 788,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1)					
Élément 3				119 553,2	119 553,2
Crédit à voter				<u>-</u>	<u>-</u>

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel du réseau.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2014-2015	2013-2014
	1	2	3		
(000 \$)					
Transfert	168 350,8	764 788,2	119 553,2	1 052 692,2	1 052 692,2
	<u>168 350,8</u>	<u>764 788,2</u>	<u>119 553,2</u>	<u>1 052 692,2</u>	<u>1 052 692,2</u>

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration		
Affaires internationales et canadiennes	2 300,0	2 300,0
Institut national des mines	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	573,1	573,1
Total du programme 1	3 873,1	3 873,1
Programme 2 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Comités patronaux de négociation	14 900,0	8 044,1
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	7 587 329,6	7 481 508,1
Enseignement privé	465 754,9	479 940,0
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	57 057,9	57 057,9
Programme d'action communautaire	18 301,6	18 301,6
Service de la dette des commissions scolaires	766 169,1	716 675,7
Transport scolaire	342 946,1	352 132,9
Autres crédits de transfert	21 834,5	27 594,5
Total du programme 2	9 274 293,7	9 141 254,8
Programme 3 - Développement du loisir et du sport		
Équipe Québec	5 000,0	5 000,0
Kino-Québec	1 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	15 768,0	15 268,0
Promotion du sport	24 049,5	22 885,4
Soutien aux organismes multidisciplinaires	24 333,8	22 937,9
Autres crédits de transfert	190,0	190,0
Total du programme 3	70 916,3	68 856,3
Programme 4 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	764 788,2	764 788,2
Régime de retraite des enseignants	168 350,8	168 350,8
Régime de retraite du personnel d'encadrement	119 553,2	119 553,2
Total du programme 4	1 052 692,2	1 052 692,2
Total du portefeuille	10 401 775,3	10 266 676,4

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 575,0	2 575,0
Institutions d'enseignement	10 272 974,8	10 141 031,8
Organismes à but non lucratif	120 318,5	116 162,6
Personnes	6 907,0	6 907,0
Total du portefeuille	10 401 775,3	10 266 676,4

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par catégories de dépenses**

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	8 509 471,3	8 360 205,2
Fonctionnement	902 778,0	968 178,7
Capital	622 880,5	549 765,4
Intérêt	237 820,0	262 857,5
Support	128 825,5	125 669,6
Total du portefeuille	10 401 775,3	10 266 676,4

Emploi et Solidarité sociale

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
	2014-2015			2014-2015	2013-2014
				(000 \$)	
1. Mesures d'aide à l'emploi	800 499,7	-	-	800 499,7	817 398,7
2. Mesures d'aide financière	2 954 642,1	-	1 640,0	2 956 282,1	2 957 410,4
3. Administration	483 538,7	1 165,3	1 119,6	483 493,0	520 788,0
	<u>4 238 680,5</u>	<u>1 165,3</u>	<u>2 759,6</u>	4 240 274,8	<u>4 295 597,1</u>
Moins :					
Crédits permanents				5 509,6	5 509,6
Autres crédits déjà votés				279 000,0	279 000,0
Crédits à voter				3 955 765,2	<u>4 011 087,5</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	179 165,8	179 801,9
Fonctionnement	130 903,0	124 544,9
Affectation à un fonds spécial	1 016 874,6	1 053 169,6
Transfert	2 906 237,1	2 905 265,4
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	5 500,0
Total	4 238 680,5	<u>4 268 281,8</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 109,6	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	1 650,0	27 371,0
Total	2 759,6	<u>28 480,6</u>

Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Mesures d'aide à l'emploi	684 499,7	-	-	684 499,7	701 398,7
2. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en oeuvre de l'Entente sur le marché du travail*	116 000,0	-	-	116 000,0	116 000,0
	800 499,7	-	-	800 499,7	817 398,7
Crédit à voter				800 499,7	817 398,7

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (RLRQ, chapitre F-5). De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais de l'Entente sur le marché du travail.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Affectation à un fonds spécial	684 499,7	112 000,0	796 499,7	810 398,7
Transfert	-	4 000,0	4 000,0	7 000,0
	684 499,7	116 000,0	800 499,7	817 398,7

Programme 2

Mesures d'aide financière

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements		
(000 \$)					
1. Aide aux personnes et aux familles	2 892 248,8	-	1 640,0	2 893 888,8	2 898 249,9
2. Action communautaire	8 004,5	-	-	8 004,5	8 004,5
3. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	29 444,8	-	-	29 444,8	26 212,0
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	24 944,0	-	-	24 944,0	24 944,0
	2 954 642,1	-	1 640,0	2 956 282,1	2 957 410,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1					
				5 500,0	5 500,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2013-2014 (L.Q. 2013, chapitre 1);					
				279 000,0	279 000,0
Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013 (L.Q. 2012, chapitre 7)					
Crédit à voter				2 671 782,1	2 672 910,4

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	20 392,8	3 643,2	-	24 944,0	48 980,0	54 480,0
Transfert	2 866 356,0	4 361,3	29 444,8	-	2 900 162,1	2 895 790,4
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	-	-	-	5 500,0	5 500,0
	2 892 248,8	8 004,5	29 444,8	24 944,0	2 954 642,1	2 955 770,4
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	1 640,0	-	-	-	1 640,0	1 640,0
	1 640,0	-	-	-	1 640,0	1 640,0

Programme 3 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Direction et services à la gestion*	226 768,9	1 165,3		1 119,6	226 723,2	262 187,2
2. Centre de recouvrement	6 525,8	-		-	6 525,8	6 554,7
3. Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	242 845,1	-		-	242 845,1	244 570,9
4. Politiques, analyse stratégique et action communautaire	7 398,9	-		-	7 398,9	7 475,2
	483 538,7	1 165,3		1 119,6	483 493,0	520 788,0
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Crédit à voter**					483 483,4	520 778,4

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	63 289,1	5 111,1	104 234,7	6 530,9	179 165,8	179 801,9
Fonctionnement	98 684,1	1 414,7	29 961,2	843,0	130 903,0	124 544,9
Affectation à un fonds spécial	62 745,7	-	108 649,2	-	171 394,9	188 290,9
Transfert	2 050,0	-	-	25,0	2 075,0	2 475,0
	226 768,9	6 525,8	242 845,1	7 398,9	483 538,7	495 112,7
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 109,6	-	-	-	1 109,6	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	10,0	-	-	-	10,0	25 731,0
	1 119,6	-	-	-	1 119,6	26 840,6

Crédit au net

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 3 - Administration		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	482 373,4	493 947,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	1 000,0	1 000,0
Crédit au net	481 373,4	492 947,4

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des revenus de recouvrement du Ministère notamment de l'aide financière de dernier recours et du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants.

Lorsque ces revenus dépassent 1 000 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent à 10 % des revenus compris entre 1 000 000 \$ et 67 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 5 % des revenus qui excèdent 67 000 000 \$, sans excéder 80 000 000 \$.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	796 499,7	810 398,7
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	3 643,2	3 643,2
Fonds de développement du marché du travail	24 944,0	24 944,0
Fonds québécois d'initiatives sociales	20 392,8	25 892,8
Total du programme 2	48 980,0	54 480,0
Programme 3 - Administration		
Fonds de développement du marché du travail	108 649,2	110 647,2
Fonds des biens et des services	39 778,4	54 676,4
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	17 626,1	17 626,1
Fonds du Tribunal administratif du Québec	5 341,2	5 341,2
Total du programme 3	171 394,9	188 290,9
Total du portefeuille	1 016 874,6	1 053 169,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	131 122,3	138 980,9
Fonctionnement	34 919,5	41 956,9
Capital	15 420,1	15 420,1
Intérêt	933,0	933,0
Support	834 479,7	855 878,7
Total du portefeuille	1 016 874,6	1 053 169,6

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Entente sur le marché du travail	4 000,0	7 000,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Action communautaire	3 802,3	3 802,3
Aide aux personnes et aux familles	2 866 356,0	2 865 217,1
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	29 444,8	26 212,0
Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires	559,0	559,0
Total du programme 2	2 900 162,1	2 895 790,4
Programme 3 - Administration		
Autres crédits de transfert	2 075,0	2 475,0
Total du portefeuille	2 906 237,1	2 905 265,4

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	3 467,2	4 211,5
Organismes à but non lucratif	9 469,3	9 469,3
Personnes	2 893 300,6	2 891 584,6
Total du portefeuille	2 906 237,1	2 905 265,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	1 288,0	1 309,0
Fonctionnement	579,2	902,5
Support	2 904 369,9	2 903 053,9
Total du portefeuille	2 906 237,1	2 905 265,4

Énergie et Ressources naturelles

Programme	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Gestion des ressources naturelles	86 709,9	6 805,8	18 105,7	98 009,8	127 400,9
Moins :					
Crédits permanents				19,2	9,6
Crédit à voter				97 990,6	127 391,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	48 837,5	48 352,3
Fonctionnement	28 438,4	28 448,0
Affectation à un fonds spécial	2 444,3	2 461,0
Transfert	6 989,7	6 839,7
Total	86 709,9	86 101,0
Budget d'investissements		
Immobilisations	18 005,3	18 005,3
Prêts, placements, avances et autres	100,4	30 100,4
Total	18 105,7	48 105,7

Programme 1 Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Ressources énergétiques	13 479,6	716,6	585,0	13 348,0	14 214,7
2. Ressources minérales	14 173,7	1 015,6	1 575,0	14 733,1	13 623,1
3. Direction du Ministère et services partagés*	46 030,7	4 749,2	15 545,7	56 827,2	86 461,6
4. Opérations régionales	13 025,9	324,4	400,0	13 101,5	13 101,5
	<u>86 709,9</u>	<u>6 805,8</u>	<u>18 105,7</u>	98 009,8	<u>127 400,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 3				19,2	9,6
Crédit à voter**				97 990,6	127 391,3

Ce programme vise à assurer le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources énergétiques et minières dans une perspective de développement durable.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	3 844,1	8 860,3	28 346,9	7 786,2	48 837,5	48 352,3
Fonctionnement	1 521,5	5 113,4	16 583,8	5 219,7	28 438,4	28 448,0
Affectation à un fonds spécial	2 444,3	-	-	-	2 444,3	2 461,0
Transfert	5 669,7	200,0	1 100,0	20,0	6 989,7	6 839,7
	<u>13 479,6</u>	<u>14 173,7</u>	<u>46 030,7</u>	<u>13 025,9</u>	86 709,9	<u>86 101,0</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	585,0	1 575,0	15 445,3	400,0	18 005,3	18 005,3
Prêts, placements, avances et autres	-	-	100,4	-	100,4	30 100,4
	<u>585,0</u>	<u>1 575,0</u>	<u>15 545,7</u>	<u>400,0</u>	18 105,7	<u>48 105,7</u>

Crédit au net

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	79 904,1	79 295,2
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>60,0</u>	<u>60,0</u>
Crédit au net	79 844,1	79 235,2

Ce crédit au net concerne les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'inscription des participants au tirage.

Lorsque ces revenus dépassent 60 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Fonds des ressources naturelles	1 461,0	2 461,0
Fonds relatif à certains sinistres	983,3	-
Total du portefeuille	2 444,3	2 461,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	1 345,8	1 345,8
Fonctionnement	115,2	1 115,2
Intérêt	983,3	-
Total du portefeuille	2 444,3	2 461,0

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Aide aux bioénergies	1 900,0	1 900,0
Enfouissement des fils électriques	2 600,0	2 600,0
Autres crédits de transfert	2 489,7	2 339,7
Total du programme 1	6 989,7	6 839,7
Total du portefeuille	6 989,7	6 839,7

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	1 900,0	1 900,0
Municipalités	2 600,0	2 600,0
Organismes à but non lucratif	2 489,7	2 339,7
Total du portefeuille	6 989,7	6 839,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Capital	1 786,3	1 786,3
Intérêt	813,7	813,7
Support	4 389,7	4 239,7
Total du portefeuille	6 989,7	6 839,7

Enseignement supérieur, Recherche et Science

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
	2014-2015				
	(000 \$)				
1. Administration	48 251,5	-	5,0	48 256,5	48 540,6
2. Organismes relevant du ministre	28 473,4	16,5	20,0	28 476,9	28 476,9
3. Aide financière aux études	657 411,1	-	138 595,0	796 006,1	750 271,4
4. Enseignement supérieur	5 385 545,7	-	-	5 385 545,7	5 183 763,5
5. Organismes dédiés à la recherche	166 878,0	-	-	166 878,0	147 813,0
6. Régimes de retraite	147 112,9	-	-	147 112,9	147 112,9
	<u>6 433 672,6</u>	<u>16,5</u>	<u>138 620,0</u>	<u>6 572 276,1</u>	<u>6 305 978,3</u>
Moins : Crédits permanents				153 112,9	153 122,5
Crédits à voter				6 419 163,2	6 152 855,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	37 290,3	37 280,7
Fonctionnement	8 547,1	10 322,9
Affectation à un fonds spécial	30 000,0	25 000,0
Transfert	6 351 835,2	6 090 248,3
Créances douteuses et autres provisions	6 000,0	6 000,0
Total	6 433 672,6	6 168 851,9

Budget d'investissements	2014-2015	2013-2014
Immobilisations	20,0	20,0
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	139 024,1
Total	138 620,0	139 044,1

Programme 1 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Direction	4 682,9	-	-	4 682,9	4 692,5
2. Administration de l'enseignement supérieur	15 350,5	-	-	15 350,5	15 215,5
3. Administration de l'aide financière aux études*	26 123,1	-	5,0	26 128,1	26 537,6
4. Administration du soutien à l'enseignement supérieur	2 095,0	-	-	2 095,0	2 095,0
	<u>48 251,5</u>	<u>-</u>	<u>5,0</u>	48 256,5	<u>48 540,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				-	9,6
Crédit à voter				48 256,5	48 531,0

Ce programme vise à assurer l'administration des programmes confiés au Ministère. Ceux-ci concernent les domaines de l'enseignement supérieur et de l'aide financière aux études.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	2 801,2	12 547,8	17 993,9	1 944,7	35 287,6	35 278,0
Fonctionnement	1 690,9	2 802,7	3 270,2	150,3	7 914,1	9 689,9
Transfert	190,8	-	4 859,0	-	5 049,8	5 049,8
	<u>4 682,9</u>	<u>15 350,5</u>	<u>26 123,1</u>	<u>2 095,0</u>	48 251,5	<u>50 017,7</u>
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	5,0	-	5,0	424,1
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5,0</u>	<u>-</u>	5,0	<u>424,1</u>

Programme 2

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 837,7	-	-	25 837,7	25 837,7
2. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	165,1	-	-	165,1	165,1
3. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 470,6	16,5	20,0	2 474,1	2 474,1
	<u>28 473,4</u>	<u>16,5</u>	<u>20,0</u>	<u>28 476,9</u>	<u>28 476,9</u>
Crédit à voter				28 476,9	28 476,9

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes relevant du ministre.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Rémunération	-	81,8	1 920,9	2 002,7	2 002,7
Fonctionnement	-	83,3	549,7	633,0	633,0
Transfert	25 837,7	-	-	25 837,7	25 837,7
	<u>25 837,7</u>	<u>165,1</u>	<u>2 470,6</u>	<u>28 473,4</u>	<u>28 473,4</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	-	20,0	20,0	20,0
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>20,0</u>	<u>20,0</u>	<u>20,0</u>

Programme 3

Aide financière aux études

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Bourses consécutives aux prêts	572 076,0	-	-	572 076,0	545 983,2
2. Intérêts et remboursement aux banques	65 792,7	-	138 595,0	204 387,7	189 745,8
3. Autres bourses	19 542,4	-	-	19 542,4	14 542,4
	<u>657 411,1</u>	<u>-</u>	<u>138 595,0</u>	796 006,1	<u>750 271,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 2				6 000,0	6 000,0
Crédit à voter				790 006,1	<u>744 271,4</u>

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2014-2015		2013-2014	
(000 \$)							
Transfert	572 076,0	59 792,7	19 542,4	651 411,1		605 671,4	
Créances douteuses et autres provisions	-	6 000,0	-	6 000,0		6 000,0	
	<u>572 076,0</u>	<u>65 792,7</u>	<u>19 542,4</u>	657 411,1		<u>611 671,4</u>	
Budget d'investissements							
Prêts, placements, avances et autres	-	138 595,0	-	138 595,0		138 600,0	
	<u>-</u>	<u>138 595,0</u>	<u>-</u>	138 595,0		<u>138 600,0</u>	

Programme 4 Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Cégeps	1 763 975,1	-	-	1 763 975,1	1 728 762,2
2. Universités	2 888 760,2	-	-	2 888 760,2	2 724 518,8
3. Enseignement privé au collégial	122 580,2	-	-	122 580,2	119 185,9
4. Service de la dette des cégeps	211 389,8	-	-	211 389,8	219 445,9
5. Service de la dette des universités	357 159,8	-	-	357 159,8	350 170,1
6. Soutien à des partenaires en éducation	1 455,5	-	-	1 455,5	1 455,5

Suite à la page **120**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
	(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	-	30 000,0	-	-	-	-	30 000,0
Transfert	1 763 975,1	2 888 760,2	122 580,2	211 389,8	357 159,8	1 455,5	5 315 320,6
	1 763 975,1	2 888 760,2	122 580,2	211 389,8	357 159,8	1 455,5	5 345 320,6

Programme 4 (suite)

Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	-	-	40 225,1	40 225,1
	<u>5 385 545,7</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 385 545,7</u>	<u>5 183 763,5</u>
Crédit à voter				5 385 545,7	5 183 763,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	30 000,0	-		30 000,0	25 000,0
Transfert	<u>5 315 320,6</u>	<u>40 225,1</u>		<u>5 355 545,7</u>	<u>5 158 763,5</u>
	<u>5 345 320,6</u>	<u>40 225,1</u>		<u>5 385 545,7</u>	<u>5 183 763,5</u>

Programme 5

Organismes dédiés à la recherche

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Fonds de recherche du Québec - Santé	75 800,0	-	-	75 800,0	69 761,4
2. Fonds de recherche du Québec - Société et culture	45 578,0	-	-	45 578,0	42 813,0
3. Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	45 500,0	-	-	45 500,0	35 238,6
	166 878,0	-	-	166 878,0	147 813,0
Crédit à voter				166 878,0	147 813,0

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires, dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Transfert	75 800,0	45 578,0	45 500,0	166 878,0	147 813,0
	75 800,0	45 578,0	45 500,0	166 878,0	147 813,0

Programme 6

Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	128 877,5	-	-	128 877,5	128 877,5
2. Régime de retraite du personnel d'encadrement	18 235,4	-	-	18 235,4	18 235,4
	<u>147 112,9</u>	-	-	147 112,9	147 112,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10)					
Élément 1				128 877,5	128 877,5
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1)					
Élément 2				18 235,4	18 235,4
Crédit à voter				-	-

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Transfert	128 877,5	18 235,4	147 112,9	147 112,9
	<u>128 877,5</u>	<u>18 235,4</u>	147 112,9	147 112,9

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 4 - Enseignement supérieur		
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	30 000,0	25 000,0
Total du portefeuille	30 000,0	25 000,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	24 921,0	20 525,0
Fonctionnement	5 079,0	4 475,0
Total du portefeuille	30 000,0	25 000,0

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration		
Autres crédits de transfert	5 049,8	5 049,8
Programme 2 - Organismes relevant du ministre		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 837,7	25 837,7
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	572 076,0	545 983,2
Intérêts et remboursements aux banques	59 792,7	45 145,8
Autres crédits de transfert	19 542,4	14 542,4
Total du programme 3	651 411,1	605 671,4
Programme 4 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 763 975,1	1 728 762,2
Enseignement privé au collégial	122 580,2	119 185,9
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	40 225,1
Service de la dette des cégeps	211 389,8	219 445,9
Service de la dette des universités	357 159,8	350 170,1
Universités	2 858 760,2	2 699 518,8
Autres crédits de transfert	1 455,5	1 455,5
Total du programme 4	5 355 545,7	5 158 763,5
Programme 5 - Organismes dédiés à la recherche		
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	45 500,0	35 238,6
Fonds de recherche du Québec - Santé	75 800,0	69 761,4
Fonds de recherche du Québec - Société et Culture	45 578,0	42 813,0
Total du programme 5	166 878,0	147 813,0
Programme 6 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	128 877,5	128 877,5
Régime de retraite du personnel d'encadrement	18 235,4	18 235,4
Total du programme 6	147 112,9	147 112,9
Total du portefeuille	6 351 835,2	6 090 248,3

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par bénéficiaires**

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	37 637,3	36 772,7
Établissements de santé et de services sociaux	28 390,1	23 811,8
Institutions d'enseignement	5 581 367,8	5 372 149,6
Organismes à but non lucratif	6 505,3	6 505,3
Personnes	697 934,7	651 008,9
Total du portefeuille	6 351 835,2	6 090 248,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	4 077 784,8	3 883 252,7
Fonctionnement	824 977,6	822 535,1
Capital	455 665,6	438 440,1
Intérêt	180 412,4	196 965,7
Support	812 994,8	749 054,7
Total du portefeuille	6 351 835,2	6 090 248,3

Famille

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
	2014-2015			2014-2015	2013-2014
				(000 \$)	
1. Planification, recherche et administration	57 947,5	5 814,4	14 957,9	67 091,0	68 723,5
2. Mesures d'aide à la famille	2 473 114,8	-	1 000,0	2 474 114,8	2 417 098,5
3. Condition des aînés	24 350,6	-	-	24 350,6	27 170,6
4. Curateur public	44 297,0	3 960,2	11 600,0	51 936,8	50 439,2
	<u>2 599 709,9</u>	<u>9 774,6</u>	<u>27 557,9</u>	2 617 493,2	<u>2 563 431,8</u>
Moins :					
Crédits permanents				209,6	209,6
Autres crédits déjà votés				209 600,0	200 000,0
Crédits à voter*				2 407 683,6	<u>2 363 222,2</u>

* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	62 302,3	61 254,8
Fonctionnement	40 895,2	41 423,1
Transfert	2 496 312,4	2 443 206,1
Créances douteuses et autres provisions	200,0	200,0
Total	2 599 709,9	<u>2 546 084,0</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	26 555,9	26 555,9
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	1 852,0
Total	27 557,9	<u>28 407,9</u>

Programme 1 Planification, recherche et administration

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Planification, recherche et administration*	57 947,5	5 814,4	14 957,9	67 091,0	68 723,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				67 081,4	68 713,9

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
(000 \$)				
Rémunération	32 423,2		32 423,2	32 215,7
Fonctionnement	22 319,0		22 319,0	23 845,7
Transfert	3 205,3		3 205,3	4 295,3
	<u>57 947,5</u>		57 947,5	60 356,7
Budget d'investissements				
Immobilisations	14 955,9		14 955,9	14 955,9
Prêts, placements, avances et autres	2,0		2,0	852,0
	<u>14 957,9</u>		14 957,9	15 807,9

Programme 2 Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Gestion des services à la famille	20 268,9	-	-	20 268,9	16 293,9
2. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	2 250 658,4	-	1 000,0	2 251 658,4	2 214 776,4
3. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	34 275,3	-	-	34 275,3	30 004,3
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	85 024,9	-	-	85 024,9	80 216,5
5. Soutien aux enfants	30 522,9	-	-	30 522,9	32 083,6
6. Organismes communautaires	19 399,4	-	-	19 399,4	19 399,4

Suite à la page 130

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a comme objectif le financement du fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que celui des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), du régime de retraite et du régime d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familiale et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
	(000 \$)						
Fonctionnement	1 900,6	-	-	-	-	-	1 900,6
Transfert	18 368,3	2 250 558,4	34 275,3	85 024,9	30 522,9	19 399,4	2 438 149,2
Créances douteuses et autres provisions	-	100,0	-	-	-	-	100,0
	20 268,9	2 250 658,4	34 275,3	85 024,9	30 522,9	19 399,4	2 440 149,8
Budget d'investissements							
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0
	-	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0

Programme 2 (suite)
Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	(000 \$)	
				Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
7. Régime d'assurance collective et de congés de maternité	32 965,0	-	-	32 965,0	24 324,4
	<u>2 473 114,8</u>	<u>-</u>	<u>1 000,0</u>	2 474 114,8	<u>2 417 098,5</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 2				100,0	100,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2013-2014 (L.Q. 2013, chapitre 1);				209 600,0	200 000,0
Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013 (L.Q. 2012, chapitre 7)					
Crédit à voter*				2 264 414,8	<u>2 216 998,5</u>

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2015-2016 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2014-2015	2013-2014
			(000 \$)		
Fonctionnement	1 900,6	-		1 900,6	1 900,6
Transfert	2 438 149,2	32 965,0		2 471 114,2	2 414 097,9
Créances douteuses et autres provisions	100,0	-		100,0	100,0
	<u>2 440 149,8</u>	<u>32 965,0</u>		2 473 114,8	<u>2 416 098,5</u>
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-		1 000,0	1 000,0
	<u>1 000,0</u>	<u>-</u>		1 000,0	<u>1 000,0</u>

Programme 3 Condition des aînés

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Secrétariat aux aînés	24 350,6	-	-	24 350,6	27 170,6
Crédit à voter				24 350,6	27 170,6

Ce programme assure le financement du Secrétariat aux aînés. Il a comme objectif de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Le Secrétariat aux aînés planifie, conseille, concerté et soutient des politiques ou mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des aînés, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Fonctionnement	2 357,7		2 357,7	2 357,7
Transfert	21 992,9		21 992,9	24 812,9
	24 350,6		24 350,6	27 170,6

Programme 4 Curateur public

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Curateur public*	44 297,0	3 960,2	11 600,0	51 936,8	50 439,2
Moins : Crédits permanents Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001) Élément 1				100,0	100,0
Crédit à voter				51 836,8	50 339,2

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

* La Loi sur le curateur public (RLRQ, chapitre C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le Curateur public en application de cette loi sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2014-2015, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 13 450 000 \$.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
(000 \$)				
Rémunération	29 879,1		29 879,1	29 039,1
Fonctionnement	14 317,9		14 317,9	13 319,1
Créances douteuses et autres provisions	100,0		100,0	100,0
	<u>44 297,0</u>		<u>44 297,0</u>	<u>42 458,2</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	11 600,0		11 600,0	11 600,0
	<u>11 600,0</u>		<u>11 600,0</u>	<u>11 600,0</u>

**Crédits à voter pour des dépenses imputables
à l'exercice financier 2015-2016**

**2015-2016
(000 \$)****Budget de dépenses**

Programme 2 - Mesures d'aide à la famille**Élément 2 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de
garde**

Transfert

230 900,0

Total du portefeuille

230 900,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2015, de prestations imputables à l'exercice financier 2015-2016.

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Planification, recherche et administration		
Plan d'action égalité - Conciliation travail famille	1 425,0	2 325,0
Autres crédits de transfert	1 780,3	1 970,3
Total du programme 1	3 205,3	4 295,3
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille		
Administration du soutien aux enfants par la Régie des rentes du Québec	30 422,9	31 983,6
Allocation familiale et allocation pour enfant handicapé	100,0	100,0
Amélioration de la qualité des services de garde	400,0	2 400,0
Autres mesures pour les employés syndiqués des centres de la petite enfance	5 730,0	1 030,2
Autres mesures pour les responsables d'un service de garde en milieu familial	5 075,0	4 844,8
Entente avec le Gouvernement de la nation Crie	17 964,3	16 296,4
Haltes-garderies	3 850,0	3 850,0
Organismes communautaires - famille	19 399,4	19 399,4
Régime d'assurance collective et de congés de maternité	32 965,0	24 324,4
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	85 024,9	80 216,5
Subvention annuelle des garderies	476 946,7	451 691,2
Subvention de la garde en milieu familial	670 140,6	664 425,3
Subvention des centres de la petite enfance	1 085 566,8	1 081 263,5
Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	34 275,3	30 004,3
Autres crédits de transfert	3 253,3	2 268,3
Total du programme 2	2 471 114,2	2 414 097,9
Programme 3 - Condition des aînés		
Lutte contre la maltraitance envers les aînés	2 681,5	2 914,0
Politique Vieillir chez soi	19 151,4	21 738,9
Autres crédits de transfert	160,0	160,0
Total du programme 3	21 992,9	24 812,9
Total du portefeuille	2 496 312,4	2 443 206,1

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	478 362,7	451 896,2
Entreprises et organismes d'État	30 592,9	32 416,9
Institutions d'enseignement	314,0	243,5
Municipalités	4 104,9	4 231,2
Organismes à but non lucratif	1 980 337,9	1 952 318,3
Personnes	2 600,0	2 100,0
Total du portefeuille	2 496 312,4	2 443 206,1

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par catégories de dépenses**

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Fonctionnement	30 447,9	32 053,6
Capital	22 992,6	22 586,4
Intérêt	11 782,7	9 917,9
Support	2 431 089,2	2 378 648,2
Total du portefeuille	2 496 312,4	2 443 206,1

Finances

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
	(000 \$)				
1. Direction du Ministère	41 099,0	670,0	516 436,4	556 865,4	45 294,2
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	93 185,7	180,0	1 665,8	94 671,5	99 749,6
3. Service de la dette	8 579 000,0	(23 000,0)	-	8 602 000,0	8 457 000,0
	<u>8 713 284,7</u>	<u>(22 150,0)</u>	<u>518 102,2</u>	9 253 536,9	<u>8 602 043,8</u>
Moins : Crédits permanents				8 600 352,3	8 454 352,3
Crédits à voter				653 184,6	147 691,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
(000 \$)		
Rémunération	64 887,5	64 939,4
Fonctionnement	35 121,0	39 043,2
Affectation à un fonds spécial	337,5	337,5
Transfert	33 938,7	37 793,3
Sous-total	134 284,7	142 113,4
Service de la dette	8 579 000,0	8 439 000,0
Total	8 713 284,7	8 581 113,4

Budget d'investissements	2014-2015	2013-2014
Immobilisations	2 326,2	1 140,4
Prêts, placements, avances et autres	515 776,0	2 640,0
Total	518 102,2	3 780,4

Programme 1

Direction du Ministère

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Direction et services à la gestion*	28 081,5	670,0	690,4	28 101,9	31 716,7
2. Institut de la statistique du Québec	13 017,5	-	-	13 017,5	13 577,5
3. Société de financement des infrastructures locales du Québec**	-	-	515 746,0	515 746,0	-
	41 099,0	670,0	516 436,4	556 865,4	45 294,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				556 855,8	45 284,6

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

** Le budget d'investissements 2014-2015 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis à accorder à la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir à l'impact de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert en vigueur au 1er avril 2012.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2014-2015	2013-2014
Rémunération	13 559,3	-	-	13 559,3	13 494,1
Fonctionnement	14 107,2	-	-	14 107,2	15 177,2
Transfert	415,0	13 017,5	-	13 432,5	13 992,5
	28 081,5	13 017,5	-	41 099,0	42 663,8
Budget d'investissements					
Immobilisations	660,4	-	-	660,4	660,4
Prêts, placements, avances et autres	30,0	-	515 746,0	515 776,0	2 640,0
	690,4	-	515 746,0	516 436,4	3 300,4

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	15 912,5	-	-	15 912,5	16 987,5
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	6 372,0	-	360,0	6 732,0	6 567,0
3. Frais de services bancaires	6 342,7	-	-	6 342,7	6 342,7
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	15 252,5	180,0	1 305,8	16 378,3	14 470,9
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	8 660,1	-	-	8 660,1	11 635,1

Suite à la page 140

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	14 682,5	6 053,5	-	13 897,5	-	34 633,5
Fonctionnement	1 230,0	318,5	6 342,7	1 355,0	4 947,6	14 193,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	337,5	337,5
Transfert	-	-	-	-	3 375,0	3 375,0
	15 912,5	6 372,0	6 342,7	15 252,5	8 660,1	52 539,8
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	360,0	-	1 305,8	-	1 665,8
	-	360,0	-	1 305,8	-	1 665,8

Programme 2 (suite)**Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement**

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	40 645,9	-	-	40 645,9	43 746,4
	<u>93 185,7</u>	<u>180,0</u>	<u>1 665,8</u>	<u>94 671,5</u>	<u>99 749,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 3				6 342,7	6 342,7
Crédit à voter				88 328,8	93 406,9

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	34 633,5	16 694,7		51 328,2	51 445,3
Fonctionnement	14 193,8	6 820,0		21 013,8	23 866,0
Affectation à un fonds spécial	337,5	-		337,5	337,5
Transfert	3 375,0	17 131,2		20 506,2	23 800,8
	<u>52 539,8</u>	<u>40 645,9</u>		<u>93 185,7</u>	<u>99 449,6</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 665,8	-		1 665,8	480,0
	<u>1 665,8</u>	<u>-</u>		<u>1 665,8</u>	<u>480,0</u>

Programme 3

Service de la dette

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Service de la dette directe	5 514 000,0	-	-	5 514 000,0	5 144 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	3 080 000,0	-	-	3 080 000,0	3 304 000,0
3. Intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants	8 000,0	-	-	8 000,0	9 000,0
4. Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés*	(23 000,0)	(23 000,0)	-	-	-
	<u>8 579 000,0</u>	<u>(23 000,0)</u>	<u>-</u>	8 602 000,0	<u>8 457 000,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				5 514 000,0	5 144 000,0
Voir lois ci-dessous**					
Élément 2				3 080 000,0	3 304 000,0
Crédit à voter				8 000,0	9 000,0

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants.

* Les intérêts sur cette obligation incluent des revenus de placement. Un budget de dépenses négatif signifie que les revenus de placement sont supérieurs à la dépense anticipée.

** Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (RLRQ, chapitre R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (RLRQ, chapitre R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants (RLRQ, chapitre R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RLRQ, chapitre R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RLRQ, chapitre C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RLRQ, chapitre R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires (RLRQ, chapitre T-16), Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RLRQ, chapitre R-12.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Service de la dette	5 514 000,0	3 080 000,0	8 000,0	(23 000,0)	8 579 000,0	8 439 000,0
	<u>5 514 000,0</u>	<u>3 080 000,0</u>	<u>8 000,0</u>	<u>(23 000,0)</u>	8 579 000,0	<u>8 439 000,0</u>

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Fonds du centre financier de Montréal	337,5	337,5
Total du portefeuille	337,5	337,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Support	337,5	337,5
Total du portefeuille	337,5	337,5

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Institut de la statistique du Québec	13 017,5	13 577,5
Autres crédits de transfert	415,0	415,0
Total du programme 1	13 432,5	13 992,5
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir	17 131,2	18 275,8
Autres crédits de transfert	3 375,0	5 525,0
Total du programme 2	20 506,2	23 800,8
Total du portefeuille	33 938,7	37 793,3

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	19 973,7	23 482,1
Établissements de santé et de services sociaux	1 000,0	1 500,0
Institutions d'enseignement	35,0	904,7
Municipalités	10 000,0	8 097,0
Organismes à but non lucratif	2 930,0	3 809,5
Total du portefeuille	33 938,7	37 793,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	10 037,7	10 037,7
Fonctionnement	2 979,8	3 539,8
Support	20 921,2	24 215,8
Total du portefeuille	33 938,7	37 793,3

Forêts, Faune et Parcs

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :	Plus :	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
(000 \$)					
1. Forêts	320 427,0	4 500,0	5 484,0	321 411,0	324 224,2
2. Faune et Parcs	139 363,5	5 008,6	13 916,5	148 271,4	149 104,1
	<u>459 790,5</u>	<u>9 508,6</u>	<u>19 400,5</u>	469 682,4	<u>473 328,3</u>
Moins :					
Crédits permanents				5 104,6	38 586,5
Crédits à voter				464 577,8	<u>434 741,8</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	121 850,4	121 834,4
Fonctionnement	86 217,0	119 510,8
Affectation à un fonds spécial	214 014,2	182 838,2
Transfert	37 633,9	39 528,0
Créances douteuses et autres provisions	75,0	75,0
Total	459 790,5	<u>463 786,4</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	19 390,5	18 890,5
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0
Total	19 400,5	<u>18 900,5</u>

Programme 1 Forêts

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Ressources forestières	202 184,8	-	-	202 184,8	204 500,3
2. Forestier en chef	6 709,9	271,7	124,0	6 562,2	6 562,2
3. Direction du Ministère	17 343,9	4 228,3	-	13 115,6	10 886,0
4. Opérations régionales	94 188,4	-	5 360,0	99 548,4	102 275,7
	<u>320 427,0</u>	<u>4 500,0</u>	<u>5 484,0</u>	321 411,0	<u>324 224,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (RLRQ, chapitre F-4.1)					
Élément 1				5 000,0	38 491,5
Loi sur le crédit forestier, (RLRQ, chapitre C-78)					
Élément 1				20,0	20,0
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 3				9,6	-
Crédit à voter				316 381,4	285 712,7

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et de la mise en valeur des forêts privées.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	-	4 924,2	380,0	61 423,7	66 727,9	65 639,2
Fonctionnement	5 000,0	1 785,7	16 456,9	15 640,3	38 882,9	74 160,8
Affectation à un fonds spécial	197 164,8	-	-	16 849,4	214 014,2	182 838,2
Transfert	20,0	-	507,0	275,0	802,0	602,0
	<u>202 184,8</u>	<u>6 709,9</u>	<u>17 343,9</u>	<u>94 188,4</u>	320 427,0	<u>323 240,2</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	124,0	-	5 360,0	5 484,0	5 484,0
	-	124,0	-	5 360,0	5 484,0	5 484,0

Programme 2 Faune et Parcs

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	94 179,0	4 858,6	7 060,0	96 380,4	96 177,1
2. Gestion des parcs	45 184,5	150,0	6 856,5	51 891,0	52 927,0
	<u>139 363,5</u>	<u>5 008,6</u>	<u>13 916,5</u>	148 271,4	<u>149 104,1</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				75,0	75,0
Crédit à voter*				148 196,4	<u>149 029,1</u>

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	53 865,1	1 257,4	55 122,5	56 195,2
Fonctionnement	30 072,4	17 261,7	47 334,1	45 350,0
Transfert	10 166,5	26 665,4	36 831,9	38 926,0
Créances douteuses et autres provisions	75,0	-	75,0	75,0
	<u>94 179,0</u>	<u>45 184,5</u>	139 363,5	<u>140 546,2</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	7 050,0	6 856,5	13 906,5	13 406,5
Prêts, placements, avances et autres	10,0	-	10,0	10,0
	<u>7 060,0</u>	<u>6 856,5</u>	13 916,5	<u>13 416,5</u>

Crédit au net

	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>
	(000 \$)	
Programme 2 - Faune et Parcs		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	134 354,9	135 687,6
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>26 510,0</u>	<u>26 510,0</u>
Crédit au net	107 844,9	109 177,6

Ce crédit au net vise les activités de la Protection et de la mise en valeur de la ressource faunique et de la Remise en état des habitats fauniques.

- Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Ce crédit au net concerne les activités de protection et de mise en valeur de la ressource faunique. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Lorsque ces revenus dépassent 26 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent à 85 % des revenus qui excèdent ce montant.

- Remise en état des habitats fauniques

Ce crédit au net concerne les activités relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont été exécutés par le Ministère.

Lorsque ces revenus dépassent 10 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Forêts		
Fonds des ressources naturelles	214 014,2	182 838,2
Total du portefeuille	214 014,2	182 838,2

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	38 158,1	36 158,1
Fonctionnement	84 007,7	63 844,0
Intérêt	2 400,0	2 400,0
Support	89 448,4	80 436,1
Total du portefeuille	214 014,2	182 838,2

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Forêts		
Prêts forestiers	20,0	20,0
Autres crédits de transfert	782,0	582,0
Total du programme 1	802,0	602,0
Programme 2 - Faune et Parcs		
Société des établissements de plein air du Québec	26 577,3	26 013,3
Autres crédits de transfert	10 254,6	12 912,7
Total du programme 2	36 831,9	38 926,0
Total du portefeuille	37 633,9	39 528,0

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	26 685,4	28 759,5
Organismes à but non lucratif	10 948,5	10 768,5
Total du portefeuille	37 633,9	39 528,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Capital	14 630,7	13 340,7
Intérêt	6 394,4	7 085,4
Support	16 608,8	19 101,9
Total du portefeuille	37 633,9	39 528,0

Immigration, Diversité et Inclusion

Programme	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Immigration, Diversité et Inclusion	293 653,3	2 551,7	11 886,0	302 987,6	311 680,6
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				302 978,0	311 671,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	58 357,2	58 857,2
Fonctionnement	194 684,5	198 077,5
Transfert	40 611,6	41 411,6
Total	293 653,3	298 346,3
Budget d'investissements		
Immobilisations	11 800,0	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	4 086,0
Total	11 886,0	15 886,0

Programme 1 Immigration, Diversité et Inclusion

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Immigration	4 322,0	-	-	-	4 322,0	4 422,0
2. Francisation, Intégration, Diversité et Inclusion	109 258,6	-	-	-	109 258,6	112 258,6
3. Direction, information et services centralisés*	14 323,2	2 551,7		11 886,0	23 657,5	29 250,5
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants**	165 749,5	-		-	165 749,5	165 749,5
	293 653,3	2 551,7		11 886,0	302 987,6	311 680,6
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 3					9,6	9,6
Crédit à voter***					302 978,0	311 671,0

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

** Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

*** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	3 932,0	45 275,6	9 149,6	-	58 357,2	58 857,2
Fonctionnement	390,0	23 701,4	4 843,6	165 749,5	194 684,5	198 077,5
Transfert	-	40 281,6	330,0	-	40 611,6	41 411,6
	4 322,0	109 258,6	14 323,2	165 749,5	293 653,3	298 346,3
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	11 800,0	-	11 800,0	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	86,0	-	86,0	4 086,0
	-	-	11 886,0	-	11 886,0	15 886,0

Crédit au net

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Immigration, Diversité et Inclusion		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit et provision)	125 352,1	130 045,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	4 500,0	4 500,0
Crédit au net	120 852,1	125 545,1

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Lorsque ces revenus dépassent 4 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus compris entre 4 500 000 \$ et 49 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 49 000 000 \$.

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Immigration, Diversité et Inclusion		
Programme Accès aux ordres professionnels	800,0	800,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	16 000,0	16 000,0
Programme Mobilisation-Diversité	6 800,0	6 800,0
Programme Réussir l'intégration	15 370,0	16 170,0
Programme Soutien à la mission	1 311,6	1 311,6
Autres crédits de transfert	330,0	330,0
Total du programme 1	40 611,6	41 411,6
Total du portefeuille	40 611,6	41 411,6

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Municipalités	2 100,0	2 100,0
Organismes à but non lucratif	20 211,6	21 011,6
Personnes	18 300,0	18 300,0
Total du portefeuille	40 611,6	41 411,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Support	40 611,6	41 411,6
Total du portefeuille	40 611,6	41 411,6

Justice

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
	2014-2015			2014-2015	2013-2014
				(000 \$)	
1. Activité judiciaire	110 430,8	-	747,8	111 178,6	110 688,3
2. Administration de la justice	288 156,2	6 529,6	17 817,5	299 444,1	305 148,3
3. Justice administrative	13 884,7	-	3,0	13 887,7	12 216,8
4. Accessibilité à la justice	164 293,6	-	-	164 293,6	167 374,0
5. Autres organismes relevant du ministre	23 416,4	162,8	822,0	24 075,6	24 236,7
6. Poursuites criminelles et pénales	119 916,7	715,1	2 094,8	121 296,4	117 754,4
7. Indemnisation et reconnaissance	111 015,6	-	-	111 015,6	113 947,7
8. Condition féminine	11 103,5	20,0	35,0	11 118,5	11 577,0
	<u>842 217,5</u>	<u>7 427,5</u>	<u>21 520,1</u>	856 310,1	862 943,2
Moins : Crédits permanents				202 293,8	208 073,8
Crédits à voter				654 016,3	654 869,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	368 071,3	364 060,5
Fonctionnement	189 348,6	188 610,6
Affectation à un fonds spécial	15 306,4	14 489,1
Transfert	264 491,2	270 613,7
Créances douteuses et autres provisions	5 000,0	8 151,8
Total	842 217,5	845 925,7
Budget d'investissements		
Immobilisations	21 477,0	21 271,9
Prêts, placements, avances et autres	43,1	3 173,1
Total	21 520,1	24 445,0

Programme 1

Activité judiciaire

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Magistrature	81 206,2	-	617,5	81 823,7	80 711,1
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 252,5	-	-	2 252,5	2 434,3
3. Soutien à la magistrature	26 972,1	-	130,3	27 102,4	27 192,2
4. Comité sur la rémunération des juges	-	-	-	-	350,7
	<u>110 430,8</u>	<u>-</u>	<u>747,8</u>	111 178,6	<u>110 688,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (RLRQ, chapitre T-16)					
Élément 1				78 473,3	77 395,0
Élément 2				2 252,5	2 434,3
Élément 4				-	350,7
Crédit à voter				30 452,8	30 508,3

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	77 131,6	326,4	25 250,4	-	102 708,4	101 409,5
Fonctionnement	4 074,6	1 926,1	1 721,7	-	7 722,4	8 531,0
	<u>81 206,2</u>	<u>2 252,5</u>	<u>26 972,1</u>	<u>-</u>	110 430,8	<u>109 940,5</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	617,5	-	130,3	-	747,8	747,8
	<u>617,5</u>	<u>-</u>	<u>130,3</u>	<u>-</u>	747,8	<u>747,8</u>

Programme 2 Administration de la justice

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	158 247,2	-		1 852,5	160 099,7	159 104,7
2. Affaires juridiques et législatives	45 337,6	-		5,0	45 342,6	45 219,1
3. Direction, planification et services à l'organisation*	74 140,5	6 529,6		13 581,0	81 191,9	87 155,6
4. Traitement des infractions et perception des amendes	10 430,9	-		2 379,0	12 809,9	13 668,9
	<u>288 156,2</u>	<u>6 529,6</u>		<u>17 817,5</u>	299 444,1	<u>305 148,3</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)						
Élément 3					5 000,0	8 151,8
Loi sur les tribunaux judiciaires, (RLRQ, chapitre T-16)						
Élément 3					5 242,8	5 784,7
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 3					9,6	9,6
Crédit à voter					289 191,7	<u>291 202,2</u>

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2014-2015	2013-2014
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	58 209,1	41 841,0	41 551,3	7 959,5	149 560,9	150 184,5
Fonctionnement	100 038,1	3 496,6	25 300,8	2 471,4	131 306,9	129 916,7
Affectation à un fonds spécial	-	-	10,1	-	10,1	10,1
Transfert	-	-	2 278,3	-	2 278,3	2 718,3
Créances douteuses et autres provisions	-	-	5 000,0	-	5 000,0	8 151,8
	<u>158 247,2</u>	<u>45 337,6</u>	<u>74 140,5</u>	<u>10 430,9</u>	288 156,2	<u>290 981,4</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 821,1	5,0	13 573,3	2 379,0	17 778,4	17 527,4
Prêts, placements, avances et autres	31,4	-	7,7	-	39,1	3 169,1
	<u>1 852,5</u>	<u>5,0</u>	<u>13 581,0</u>	<u>2 379,0</u>	17 817,5	<u>20 696,5</u>

Programme 3 Justice administrative

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Contribution du ministère de la Justice au fonds du Tribunal administratif du Québec	13 421,5	-	-	13 421,5	11 750,6
2. Conseil de la justice administrative	463,2	-	3,0	466,2	466,2
	13 884,7	-	3,0	13 887,7	12 216,8
Crédit à voter				13 887,7	12 216,8

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	-	291,2		291,2	224,6
Fonctionnement	-	172,0		172,0	238,6
Affectation à un fonds spécial	13 421,5	-		13 421,5	11 750,6
	13 421,5	463,2		13 884,7	12 213,8
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	3,0		3,0	3,0
	-	3,0		3,0	3,0

Programme 4

Accessibilité à la justice

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Commission des services juridiques	162 002,0	-	-	162 002,0	163 955,6
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	416,8	-	-	416,8	690,0
3. Autres mesures d'accessibilité à la justice	1 874,8	-	-	1 874,8	2 728,4
	<u>164 293,6</u>	-	-	<u>164 293,6</u>	<u>167 374,0</u>
Crédit à voter				164 293,6	167 374,0

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que par certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	-	-	1 874,8	1 874,8	2 728,4
Transfert	162 002,0	416,8	-	162 418,8	164 645,6
	<u>162 002,0</u>	<u>416,8</u>	<u>1 874,8</u>	<u>164 293,6</u>	<u>167 374,0</u>

Programme 5

Autres organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Office de la protection du consommateur	8 299,0	75,0	501,0	8 725,0	8 686,1
2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 117,4	87,8	321,0	15 350,6	15 550,6
	23 416,4	162,8	822,0	24 075,6	24 236,7
Crédit à voter*				24 075,6	24 236,7

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12).

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	6 552,3	11 697,1		18 249,4	18 312,5
Fonctionnement	1 616,7	3 420,3		5 037,0	5 114,0
Transfert	130,0	-		130,0	151,0
	8 299,0	15 117,4		23 416,4	23 577,5
Budget d'investissements					
Immobilisations	500,0	318,0		818,0	818,0
Prêts, placements, avances et autres	1,0	3,0		4,0	4,0
	501,0	321,0		822,0	822,0

Programme 6

Poursuites criminelles et pénales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Directeur des poursuites criminelles et pénales	119 616,7	715,1	2 094,8	120 996,4	117 754,4
2. Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,0	-	-	300,0	-
	<u>119 916,7</u>	<u>715,1</u>	<u>2 094,8</u>	<u>121 296,4</u>	<u>117 754,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le processus de détermination de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et sur leur régime de négociation collective, (RLRQ, chapitre P-27.1) Élément 2					
				<u>300,0</u>	-
Crédit à voter				120 996,4	117 754,4

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	92 819,4	-	92 819,4	89 630,4
Fonctionnement	26 797,3	300,0	27 097,3	26 698,4
	<u>119 616,7</u>	<u>300,0</u>	<u>119 916,7</u>	<u>116 328,8</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	2 094,8	-	2 094,8	2 140,7
	<u>2 094,8</u>	<u>-</u>	<u>2 094,8</u>	<u>2 140,7</u>

Programme 7 Indemnisation et reconnaissance

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Indemnisation des victimes d'actes criminels	110 061,6	-	-	110 061,6	112 711,6
2. Loi sur le civisme	954,0	-	-	954,0	1 236,1
	<u>111 015,6</u>	-	-	111 015,6	113 947,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (RLRQ, chapitre I-6)					
Élément 1				110 061,6	112 711,6
Loi visant à favoriser le civisme, (RLRQ, chapitre C-20)					
Élément 2				954,0	1 236,1
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Fonctionnement	14 141,5	215,0	14 356,5	14 428,9
Transfert	95 920,1	739,0	96 659,1	99 518,8
	<u>110 061,6</u>	<u>954,0</u>	111 015,6	113 947,7

Programme 8

Condition féminine

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Conseil du statut de la femme	3 810,0	15,0	25,0	3 820,0	3 978,5
2. Secrétariat à la condition féminine	7 293,5	5,0	10,0	7 298,5	7 598,5
	<u>11 103,5</u>	<u>20,0</u>	<u>35,0</u>	<u>11 118,5</u>	<u>11 577,0</u>
Crédit à voter				11 118,5	11 577,0

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	2 915,0	1 527,0		4 442,0	4 299,0
Fonctionnement	895,0	2 761,5		3 656,5	3 683,0
Transfert	-	3 005,0		3 005,0	3 580,0
	<u>3 810,0</u>	<u>7 293,5</u>		<u>11 103,5</u>	<u>11 562,0</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	25,0	10,0		35,0	35,0
	<u>25,0</u>	<u>10,0</u>		<u>35,0</u>	<u>35,0</u>

Crédit au net

	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>
	(000 \$)	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	23 253,6	23 414,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>400,0</u>	<u>400,0</u>
Crédit au net	22 853,6	23 014,7

Ce crédit au net vise les activités de l'Office de la protection du consommateur. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification applicable aux droits et permis exigés des vendeurs itinérants, des prêteurs d'argent, des studios de santé, des agences de recouvrement de créances, des agences de voyages, des conseillers en voyages et des commerçants (garanties supplémentaires et certificats d'exemption).

Lorsque ces revenus dépassent 400 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Programme 3 - Justice administrative		
Fonds du Tribunal administratif du Québec	13 421,5	11 750,6
Programme 4 - Accessibilité à la justice		
Fonds Accès Justice	1 874,8	2 728,4
Total du portefeuille	15 306,4	14 489,1

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	10 742,6	8 976,0
Fonctionnement	4 387,8	5 337,1
Capital	176,0	176,0
Total du portefeuille	15 306,4	14 489,1

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Autres crédits de transfert	2 278,3	2 718,3
Programme 4 - Accessibilité à la justice		
Aide juridique	63 516,0	59 736,6
Commission des services juridiques	98 486,0	104 219,0
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	-	273,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	416,8	416,8
Total du programme 4	162 418,8	164 645,6
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre		
Bourse d'études	1,0	1,0
Projets et partenariats stratégiques	129,0	150,0
Total du programme 5	130,0	151,0
Programme 7 - Indemnisation et reconnaissance		
Actes de civisme	739,0	948,7
Indemnisation des victimes d'actes criminels	95 920,1	98 570,1
Total du programme 7	96 659,1	99 518,8
Programme 8 - Condition féminine		
Égalité entre les femmes et les hommes	2 105,0	2 180,0
Programme « À égalité pour décider »	500,0	1 000,0
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 8	3 005,0	3 580,0
Total du portefeuille	264 491,2	270 613,7

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	98 902,8	104 635,8
Organismes à but non lucratif	5 412,3	6 448,3
Personnes	160 176,1	159 529,6
Total du portefeuille	264 491,2	270 613,7

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	84 266,3	84 499,3
Fonctionnement	13 989,7	19 489,7
Capital	346,8	346,8
Support	165 888,4	166 277,9
Total du portefeuille	264 491,2	270 613,7

Relations internationales et Francophonie

Programme	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Affaires internationales	94 704,3	3 898,0	11 450,0	102 256,3	112 805,6
Moins :					
Crédits permanents				109,6	109,6
Crédit à voter				102 146,7	112 696,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	53 521,0	52 929,4
Fonctionnement	20 533,3	21 903,4
Transfert	20 650,0	21 871,5
Total	94 704,3	96 704,3
Budget d'investissements		
Immobilisations	10 450,0	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	2 224,9
Total	11 450,0	20 309,9

Programme 1

Affaires internationales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Politiques et affaires francophones et multilatérales	17 906,2	-	-	-	17 906,2	17 324,6
2. Représentation du Québec à l'étranger	41 115,7	3 200,0		11 000,0	48 915,7	57 437,7
3. Affaires bilatérales	13 812,3	-		-	13 812,3	15 624,4
4. Protocole et missions	3 300,0	-		-	3 300,0	2 823,3
5. Administration*	18 570,1	698,0		450,0	18 322,1	19 595,6
	<u>94 704,3</u>	<u>3 898,0</u>		<u>11 450,0</u>	102 256,3	112 805,6
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 5					109,6	109,6
Crédit à voter					102 146,7	112 696,0

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2014-2015	2013-2014
			3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	4 136,6	29 130,0	5 184,9	2 400,0	12 669,5	53 521,0	52 929,4
Fonctionnement	769,6	11 985,7	1 127,4	900,0	5 750,6	20 533,3	21 903,4
Transfert	13 000,0	-	7 500,0	-	150,0	20 650,0	21 871,5
	<u>17 906,2</u>	<u>41 115,7</u>	<u>13 812,3</u>	<u>3 300,0</u>	<u>18 570,1</u>	94 704,3	96 704,3
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	10 000,0	-	-	450,0	10 450,0	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	1 000,0	2 224,9
	<u>-</u>	<u>11 000,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>450,0</u>	11 450,0	20 309,9

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Organismes voués à la jeunesse	4 706,6	4 706,6
Politiques et affaires francophones et multilatérales	13 000,0	12 418,4
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	2 793,4	4 596,5
Autres crédits de transfert	150,0	150,0
Total du programme 1	<u>20 650,0</u>	<u>21 871,5</u>
Total du portefeuille	20 650,0	21 871,5

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	804,7	795,0
Organismes à but non lucratif	18 720,8	19 969,3
Personnes	1 124,5	1 107,2
Total du portefeuille	<u>20 650,0</u>	<u>21 871,5</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Support	20 650,0	21 871,5
Total du portefeuille	<u>20 650,0</u>	<u>21 871,5</u>

Santé et Services sociaux

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
(000 \$)					
1. Fonctions nationales	381 309,9	1 600,0	5 465,2	385 175,1	382 737,4
2. Fonctions régionales	22 476 552,1	-	-	22 476 552,1	21 994 257,0
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 076,4	105,0	100,0	13 071,4	13 030,2
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	9 475 248,1	-	-	9 475 248,1	9 224 107,7
	<u>32 346 186,5</u>	<u>1 705,0</u>	<u>5 565,2</u>	<u>32 350 046,7</u>	<u>31 614 132,3</u>
Moins :					
Crédits permanents				7 061 883,4	6 913 743,0
Fonds des services de santé				6 958 000,0	6 752 000,0
Crédits à voter				<u>18 330 163,3</u>	<u>17 948 389,3</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
(000 \$)		
Rémunération	70 585,6	70 213,2
Fonctionnement	84 970,6	84 253,5
Affectation à un fonds spécial	155 117,2	86 336,7
Transfert	32 035 513,1	31 365 500,7
Total	<u>32 346 186,5</u>	<u>31 606 304,1</u>
<hr/>		
Budget d'investissements		
Immobilisations	5 565,2	5 565,2
Prêts, placements, avances et autres	-	4 000,0
Total	<u>5 565,2</u>	<u>9 565,2</u>

Programme 1

Fonctions nationales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
				(000 \$)	
1. Direction et gestion ministérielle*	105 262,6	1 600,0	5 465,2	109 127,8	113 127,8
2. Organismes-conseils	15 389,3	-	-	15 389,3	15 870,3
3. Activités nationales	260 658,0	-	-	260 658,0	253 739,3
	<u>381 309,9</u>	<u>1 600,0</u>	<u>5 465,2</u>	385 175,1	<u>382 737,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Loi sur la santé publique, (RLRQ, chapitre S-2.2)					
Élément 3				418,5	418,5
Crédit à voter				384 737,4	<u>382 299,7</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2014-2015		2013-2014	
				(000 \$)			
Rémunération	60 331,2	1 367,4	-	61 698,6		61 326,2	
Fonctionnement	44 931,4	1 110,1	2 044,9	48 086,4		48 298,6	
Transfert	-	12 911,8	258 613,1	271 524,9		265 247,4	
	<u>105 262,6</u>	<u>15 389,3</u>	<u>260 658,0</u>	381 309,9		<u>374 872,2</u>	
Budget d'investissements							
Immobilisations	5 465,2	-	-	5 465,2		5 465,2	
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-		4 000,0	
	<u>5 465,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	5 465,2		<u>9 465,2</u>	

Programme 2

Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Agences de la santé et des services sociaux	93 675,1	-	-	93 675,1	98 675,1
2. Établissements de santé et de services sociaux	17 535 772,2	-	-	17 535 772,2	17 314 367,3
3. Organismes communautaires et autres organismes	506 248,0	-	-	506 248,0	492 527,8
4. Activités connexes	3 252 276,0	-	-	3 252 276,0	3 117 753,2
5. Service de la dette	1 006 878,9	-	-	1 006 878,9	889 231,7

Suite à la page 176

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Fonctionnement	-	-	-	33 728,8	-	33 728,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	155 117,2	-	155 117,2
Transfert	93 675,1	17 535 772,2	506 248,0	3 063 430,0	1 006 878,9	22 206 004,2
	93 675,1	17 535 772,2	506 248,0	3 252 276,0	1 006 878,9	22 394 850,2

Programme 2 (suite)

Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
6. Provision pour pouvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	81 701,9	-	-	81 701,9	81 701,9
	<u>22 476 552,1</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	22 476 552,1	21 994 257,0
Moins :					
Crédits permanents					
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (RLRQ, chapitre R-5)					
Élément 2					
				3 479 000,0	3 376 000,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (RLRQ, chapitre R-12.1)					
Élément 4					
				174 457,3	174 457,3
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (RLRQ, chapitre R-10)					
Élément 4					
				890 740,3	890 740,3
Crédit à voter				17 932 354,5	17 553 059,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Fonctionnement	33 728,8	-		33 728,8	32 799,6
Affectation à un fonds spécial	155 117,2	-		155 117,2	86 336,7
Transfert	<u>22 206 004,2</u>	<u>81 701,9</u>		22 287 706,1	21 875 120,7
	<u>22 394 850,2</u>	<u>81 701,9</u>		22 476 552,1	21 994 257,0

Programme 3

Office des personnes handicapées du Québec

Élément	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	13 076,4	105,0	100,0	13 071,4	13 030,2
Crédit à voter				13 071,4	13 030,2

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2014-2015	2013-2014
		(000 \$)		
Rémunération	8 887,0		8 887,0	8 887,0
Fonctionnement	3 155,4		3 155,4	3 155,3
Transfert	1 034,0		1 034,0	1 024,9
	13 076,4		13 076,4	13 067,2
Budget d'investissements				
Immobilisations	100,0		100,0	100,0
	100,0		100,0	100,0

Programme 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Services médicaux	6 510 613,2	-	-	6 510 613,2	6 225 695,5
2. Services optométriques	56 323,5	-	-	56 323,5	51 096,4
3. Services dentaires	178 857,2	-	-	178 857,2	170 124,0
4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 448 305,9	-	-	2 448 305,9	2 440 121,4
5. Autres services	194 406,7	-	-	194 406,7	191 342,8

Suite à la page 179

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous- total
	1	2	3	4	5	
(000 \$)						
Transfert	6 510 613,2	56 323,5	178 857,2	2 448 305,9	194 406,7	9 388 506,5
	6 510 613,2	56 323,5	178 857,2	2 448 305,9	194 406,7	9 388 506,5

Programme 4 (suite)

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
6. Administration	86 741,6	-	-	86 741,6	145 727,6
	<u>9 475 248,1</u>	-	-	9 475 248,1	9 224 107,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (RLRQ, chapitre R-5)					
Élément 1				3 287 244,8	3 138 817,4
Élément 2				28 438,0	24 067,7
Élément 3				90 306,0	80 834,3
Élément 4				2 448 305,9	2 440 121,4
Élément 5				98 157,0	94 231,8
Élément 6				43 796,4	70 035,1
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (RLRQ, chapitre R-5)					
Élément 1				3 223 368,4	3 086 878,1
Élément 2				27 885,5	27 028,7
Élément 3				88 551,2	89 289,7
Élément 5				96 249,7	97 111,0
Élément 6				42 945,2	75 692,5
Crédit à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Transfert	9 388 506,5	86 741,6		9 475 248,1	9 224 107,7
	<u>9 388 506,5</u>	<u>86 741,6</u>		9 475 248,1	9 224 107,7

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Fonctions régionales		
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	155 117,2	86 336,7
Total du portefeuille	155 117,2	86 336,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Support	155 117,2	86 336,7
Total du portefeuille	155 117,2	86 336,7

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions nationales		
Services hospitaliers hors Québec	216 545,3	210 238,2
Autres crédits de transfert	54 979,6	55 009,2
Total du programme 1	271 524,9	265 247,4
Programme 2 - Fonctions régionales		
Achat de vaccins et de produits biologiques	114 723,4	123 020,9
Agences de la santé et des services sociaux	93 675,1	98 675,1
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	105 262,7	106 074,5
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	1 065 197,6	1 065 197,6
Établissements privés	560 770,2	521 655,4
Établissements publics	16 844 617,0	16 645 264,1
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	81 701,9	81 701,9
Loyer - établissements du réseau	130 385,0	147 447,8
Organismes communautaires	481 181,2	467 901,3
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	71 972,8	65 022,1
Rémunération des internes et résidents	262 162,2	254 526,4
Ressources de type familial	252 603,0	249 369,7
Santé publique	87 946,5	85 766,0
Service de la dette	1 006 878,9	889 231,7
Système du sang	399 096,5	381 454,7
Transporteurs ambulanciers	474 567,4	447 976,5
Autres crédits de transfert	254 964,7	244 835,0
Total du programme 2	22 287 706,1	21 875 120,7
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	1 034,0	1 024,9
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Aides techniques	179 458,7	176 394,8
Bourses d'études et de recherche	14 948,0	14 948,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	86 741,6	145 727,6
Services dentaires	178 857,2	170 124,0
Services médicaux	6 510 613,2	6 225 695,5
Services optométriques	56 323,5	51 096,4
Services pharmaceutiques et médicaments	2 448 305,9	2 440 121,4
Total du programme 4	9 475 248,1	9 224 107,7
Total du portefeuille	32 035 513,1	31 365 500,7

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par bénéficiaires**

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	379 705,5	360 920,3
Entreprises et organismes d'État	255 059,4	316 408,4
Établissements de santé et de services sociaux	21 059 665,5	20 683 904,8
Organismes à but non lucratif	550 896,6	536 770,5
Personnes	9 790 186,1	9 467 496,7
Total du portefeuille	32 035 513,1	31 365 500,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	22 523 194,5	22 061 065,3
Fonctionnement	4 813 921,1	4 787 275,3
Capital	763 245,2	661 258,0
Intérêt	342 326,4	320 851,0
Support	3 592 825,9	3 535 051,1
Total du portefeuille	32 035 513,1	31 365 500,7

Programme 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Direction et services supports à la gestion	20 094,4	-	10,0	20 104,4	19 808,2
2. Services correctionnels	311 878,0	-	10,0	311 888,0	304 242,9
3. Expertises judiciaires	8 618,1	-	-	8 618,1	8 507,3
4. Affaires policières et sécurité-protection	83 299,7	-	10,0	83 309,7	83 098,9
5. Sécurité civile et sécurité incendie	19 200,5	-	4,5	19 205,0	73 494,8

Suite à la page 185

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	17 592,0	235 016,5	7 081,6	26 065,6	12 987,7	298 743,4
Fonctionnement	2 276,0	76 329,0	1 536,5	6 399,7	1 947,1	88 488,3
Transfert	226,4	532,5	-	50 834,4	4 265,7	55 859,0
	<u>20 094,4</u>	<u>311 878,0</u>	<u>8 618,1</u>	<u>83 299,7</u>	<u>19 200,5</u>	<u>443 090,7</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>4,5</u>	<u>34,5</u>

Programme 1 (suite)

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
6. Éléments de gestion centrale*	154 222,1	4 551,1	21 712,3	171 383,3	161 758,9
	597 312,8	4 551,1	21 746,8	614 508,5	650 911,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur la sécurité civile, (RLRQ, chapitre S-2.3)					
Élément 5				4 404,2	50 662,1
Crédit à voter				610 094,7	600 239,3

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
Rémunération	298 743,4	42 853,5		341 596,9	332 571,3
Fonctionnement	88 488,3	111 368,6		199 856,9	189 971,2
Transfert	55 859,0	-		55 859,0	104 541,4
	443 090,7	154 222,1		597 312,8	627 083,9
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	21 712,3		21 712,3	20 943,7
Prêts, placements, avances et autres	34,5	-		34,5	7 434,5
	34,5	21 712,3		21 746,8	28 378,2

Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	403 456,5	-	20,0	403 476,5	398 340,0
2. Gestion interne et soutien*	219 074,3	14 100,0	31 308,3	236 282,6	242 681,9
	622 530,8	14 100,0	31 328,3	639 759,1	641 021,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales (RLRQ, chapitre C-52.2)					
Élément 1				-	3 992,8
Crédit à voter**				639 759,1	637 029,1

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	197 030,6	47 839,2	244 869,8	243 636,9
Fonctionnement	12 378,3	84 985,4	97 363,7	105 324,0
Affectation à un fonds spécial	194 047,6	86 249,7	280 297,3	270 815,3
	403 456,5	219 074,3	622 530,8	619 776,2
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	31 308,3	31 308,3	31 325,7
Prêts, placements, avances et autres	20,0	-	20,0	3 520,0
	20,0	31 308,3	31 328,3	34 845,7

Programme 3

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	13 523,3	160,0	2 893,0	16 256,3	16 256,3
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 748,3	-	32,1	4 780,4	4 780,4
3. Bureau du coroner	7 753,3	-	81,4	7 834,7	7 334,7
4. Commissaire à la déontologie policière	3 313,8	-	13,0	3 326,8	3 281,4
5. Comité de déontologie policière	1 772,0	-	10,8	1 782,8	1 758,5

Suite à la page 188

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	10 608,2	3 573,3	5 463,3	2 864,8	1 240,8	23 750,4
Fonctionnement	2 884,1	1 175,0	2 290,0	449,0	531,2	7 329,3
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-	-	-	-	31,0
	<u>13 523,3</u>	<u>4 748,3</u>	<u>7 753,3</u>	<u>3 313,8</u>	<u>1 772,0</u>	<u>31 110,7</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	2 885,3	30,9	78,4	12,0	6,8	3 013,4
Prêts, placements, avances et autres	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9
	<u>2 893,0</u>	<u>32,1</u>	<u>81,4</u>	<u>13,0</u>	<u>10,8</u>	<u>3 030,3</u>

Programme 3 (suite)

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
6. Commissaire à la lutte contre la corruption	7 808,6	-	16,0	7 824,6	5 205,8
	38 919,3	160,0	3 046,3	41 805,6	38 617,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (RLRQ, chapitre L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				31,0	31,0
Crédit à voter				41 771,2	38 582,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2014-2015	2013-2014
			(000 \$)		
Rémunération	23 750,4	6 043,0		29 793,4	26 978,8
Fonctionnement	7 329,3	1 765,6		9 094,9	8 721,0
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-		31,0	31,0
	31 110,7	7 808,6		38 919,3	35 730,8
Budget d'investissements					
Immobilisations	3 013,4	15,0		3 028,4	3 028,4
Prêts, placements, avances et autres	16,9	1,0		17,9	17,9
	3 030,3	16,0		3 046,3	3 046,3

Crédit au net

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	608 430,8	606 176,2
Moins : Revenus associés au crédit au net	100,0	100,0
Crédit au net	608 330,8	606 076,2

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de vérification relatives aux habilitations sécuritaires effectuées par la Sûreté du Québec pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Lorsque ces revenus dépassent 100 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent ce montant.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	280 297,3	270 815,3
Total du portefeuille	280 297,3	270 815,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	224 436,7	216 338,8
Fonctionnement	50 214,6	48 125,0
Capital	5 537,7	6 208,2
Intérêt	108,3	143,3
Total du portefeuille	280 297,3	270 815,3

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Cadre d'analyse de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels	734,0	5 000,0
Formation des policiers et des pompiers	5 045,2	7 045,2
Gangs de rue	1 314,3	2 411,6
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Prévention de la criminalité, sécurité et aide aux victimes	13 693,5	12 212,8
Schémas de couverture de risques d'incendie	60,0	700,0
Sécurité civile	2 444,2	46 243,6
Services policiers en milieu autochtone	30 066,7	28 101,8
Autres crédits de transfert	1 451,1	1 776,4
Total du programme 1	55 859,0	104 541,4
Total du portefeuille	55 859,0	104 541,4

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	-	3 285,0
Entreprises et organismes d'État	5 045,2	7 045,2
Municipalités	47 499,4	86 471,9
Organismes à but non lucratif	1 870,2	3 010,1
Personnes	1 444,2	4 729,2
Total du portefeuille	55 859,0	104 541,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Fonctionnement	4 589,2	50 388,6
Support	51 269,8	54 152,8
Total du portefeuille	55 859,0	104 541,4

Tourisme

Programme	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Promotion et développement du tourisme	127 152,1	-	-	127 152,1	132 136,5
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				127 142,5	132 126,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Affectation à un fonds spécial	56 219,0	60 308,8
Transfert	70 933,1	71 827,7
Total	127 152,1	132 136,5

Programme 1 Promotion et développement du tourisme

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Tourisme Québec	56 219,0	-	-	-	56 219,0	60 308,8
2. Société du Centre des congrès de Québec	16 635,8	-	-	-	16 635,8	13 489,2
3. Société du Palais des congrès de Montréal	34 414,0	-	-	-	34 414,0	38 771,0
4. Régie des installations olympiques	19 883,3	-	-	-	19 883,3	19 567,5
	127 152,1	-	-	-	127 152,1	132 136,5
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Crédit à voter					127 142,5	132 126,9

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	56 219,0	-	-	-	56 219,0	60 308,8
Transfert	-	16 635,8	34 414,0	19 883,3	70 933,1	71 827,7
	56 219,0	16 635,8	34 414,0	19 883,3	127 152,1	132 136,5

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	56 219,0	60 308,8
Total du portefeuille	56 219,0	60 308,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	13 939,1	14 174,1
Fonctionnement	9 334,2	9 681,7
Capital	1 219,5	2 343,2
Intérêt	406,5	425,5
Support	31 319,7	33 684,3
Total du portefeuille	56 219,0	60 308,8

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	19 883,3	19 567,5
Société du Centre des congrès de Québec	16 635,8	13 489,2
Société du Palais des congrès de Montréal	34 414,0	38 771,0
Total du programme 1	<u>70 933,1</u>	<u>71 827,7</u>
Total du portefeuille	70 933,1	71 827,7

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	<u>70 933,1</u>	<u>71 827,7</u>
Total du portefeuille	70 933,1	71 827,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	18 067,5	18 516,3
Fonctionnement	21 903,7	23 585,6
Capital	15 877,8	15 611,7
Intérêt	15 084,1	14 114,1
Total du portefeuille	<u>70 933,1</u>	<u>71 827,7</u>

Transports

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
	(000 \$)				
1. Infrastructures et systèmes de transport	621 392,1	11 382,0	72 961,8	682 971,9	693 802,3
2. Administration et services corporatifs	67 343,1	12 439,3	7 787,3	62 691,1	242 131,6
	<u>688 735,2</u>	<u>23 821,3</u>	<u>80 749,1</u>	745 663,0	935 933,9
Moins : Crédits permanents				69,2	137,3
Crédits à voter				745 593,8	935 796,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
(000 \$)		
Rémunération	114 682,4	125 040,2
Fonctionnement	336 817,3	370 519,3
Affectation à un fonds spécial	9 000,0	6 919,6
Transfert	228 185,5	206 128,4
Créances douteuses et autres provisions	50,0	127,7
Total	688 735,2	708 735,2
Budget d'investissements		
Immobilisations	80 549,1	80 611,0
Prêts, placements, avances et autres	200,0	165 200,0
Total	80 749,1	245 811,0

Programme 1 Infrastructures et systèmes de transport

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Transport terrestre	504 269,0	9 756,3	20 512,6	515 025,3	523 304,6
2. Transport maritime	94 875,3	-	7 003,2	101 878,5	103 446,4
3. Transport aérien	9 977,6	-	45 000,0	54 977,6	55 168,3
4. Commission des transports du Québec	12 270,2	1 625,7	446,0	11 090,5	11 883,0
	<u>621 392,1</u>	<u>11 382,0</u>	<u>72 961,8</u>	<u>682 971,9</u>	<u>693 802,3</u>
Crédit à voter				682 971,9	693 802,3

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2014-2015	2013-2014
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	63 085,1	919,4	964,2	8 687,4	73 656,1	77 813,0
Fonctionnement	303 243,4	67,9	4 335,9	3 582,8	311 230,0	340 681,8
Affectation à un fonds spécial	9 000,0	-	-	-	9 000,0	6 919,6
Transfert	128 940,5	93 888,0	4 677,5	-	227 506,0	204 728,4
	<u>504 269,0</u>	<u>94 875,3</u>	<u>9 977,6</u>	<u>12 270,2</u>	<u>621 392,1</u>	<u>630 142,8</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	20 312,6	7 003,2	45 000,0	446,0	72 761,8	71 967,8
Prêts, placements, avances et autres	200,0	-	-	-	200,0	200,0
	<u>20 512,6</u>	<u>7 003,2</u>	<u>45 000,0</u>	<u>446,0</u>	<u>72 961,8</u>	<u>72 167,8</u>

Programme 2

Administration et services corporatifs

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Direction	9 474,8	-		15,9	9 490,7	9 352,5
2. Services corporatifs*	51 338,3	12 439,3		7 745,5	46 644,5	219 356,1
3. Planification, recherche et développement	6 530,0	-		25,9	6 555,9	13 423,0
	<u>67 343,1</u>	<u>12 439,3</u>		<u>7 787,3</u>	62 691,1	<u>242 131,6</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)						
Élément 1					19,2	9,6
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)						
Élément 2					50,0	127,7
Crédit à voter					62 621,9	241 994,3

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2014-2015	2013-2014
	1	2	3		
(000 \$)					
Rémunération	8 393,2	27 227,8	5 405,3	41 026,3	47 227,2
Fonctionnement	681,6	24 060,5	845,2	25 587,3	29 837,5
Transfert	400,0	-	279,5	679,5	1 400,0
Créances douteuses et autres provisions	-	50,0	-	50,0	127,7
	<u>9 474,8</u>	<u>51 338,3</u>	<u>6 530,0</u>	67 343,1	<u>78 592,4</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	15,9	7 745,5	25,9	7 787,3	8 643,2
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	165 000,0
	<u>15,9</u>	<u>7 745,5</u>	<u>25,9</u>	7 787,3	<u>173 643,2</u>

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport		
Fonds des réseaux de transport terrestre	9 000,0	6 919,6
Total du portefeuille	9 000,0	6 919,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Capital	3 600,0	3 875,0
Intérêt	5 400,0	3 044,6
Total du portefeuille	9 000,0	6 919,6

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport		
Aide à l'adaptation des taxis et autocars	1 500,0	-
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	8 000,0	8 500,0
Aide financière au réseau routier local	18 410,0	5 421,1
Aide spécifique pour le transport adapté	88 088,2	74 592,5
Entretien du réseau routier	1 116,3	1 371,3
Société des Traversiers du Québec	90 126,0	90 126,0
Transport aérien	4 677,5	5 754,6
Transport maritime	3 762,0	5 025,2
Transport terrestre	11 826,0	13 937,7
Total du programme 1	227 506,0	204 728,4
Programme 2 - Administration et services corporatifs		
Aide à la recherche et au développement en transport	279,5	1 000,0
Autres crédits de transfert	400,0	400,0
Total du programme 2	679,5	1 400,0
Total du portefeuille	228 185,5	206 128,4

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	16 691,7	17 501,1
Entreprises et organismes d'État	90 126,0	90 126,0
Institutions d'enseignement	153,7	550,0
Municipalités	108 274,6	86 634,5
Organismes à but non lucratif	702,8	850,0
Personnes	12 236,7	10 466,8
Total du portefeuille	228 185,5	206 128,4

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	26 316,8	26 316,8
Fonctionnement	58 131,3	58 131,3
Capital	16 375,4	19 944,8
Intérêt	4 805,0	6 866,7
Support	122 557,0	94 868,8
Total du portefeuille	228 185,5	206 128,4

Travail

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Travail	29 679,8	250,2	2 644,1	32 073,7	33 993,7
2. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	61 043,5	5,6	10,0	61 047,9	61 466,3
	<u>90 723,3</u>	<u>255,8</u>	<u>2 654,1</u>	93 121,6	<u>95 460,0</u>
Moins : Crédits permanents				10,3	0,7
Crédits à voter				93 111,3	<u>95 459,3</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	17 444,4	17 568,4
Fonctionnement	7 634,4	7 928,1
Affectation à un fonds spécial	8 976,5	9 424,5
Transfert	56 667,3	57 220,0
Créances douteuses et autres provisions	0,7	0,7
Total	90 723,3	<u>92 141,7</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	2 653,1	2 003,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	1 571,0
Total	2 654,1	<u>3 574,1</u>

Programme 1 Travail

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Relations du travail*	14 644,9	150,0	2 494,1	16 989,0	18 231,0
2. Commission de l'équité salariale	8 302,2	100,2	150,0	8 352,0	8 582,0
3. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	6 732,7	-	-	6 732,7	7 180,7
	29 679,8	250,2	2 644,1	32 073,7	33 993,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (RLRQ, chapitre A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	-
Crédit à voter				32 063,4	33 993,0

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

* Des crédits « Prêts, placements, avances et autres » avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Rémunération	9 386,9	6 159,0	-	15 545,9	15 669,9
Fonctionnement	4 947,3	2 143,2	-	7 090,5	7 384,2
Affectation à un fonds spécial	-	-	6 732,7	6 732,7	7 180,7
Transfert	310,0	-	-	310,0	444,3
Créances douteuses et autres provisions	0,7	-	-	0,7	0,7
	14 644,9	8 302,2	6 732,7	29 679,8	30 679,8
Budget d'investissements					
Immobilisations	2 493,1	150,0	-	2 643,1	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	-	-	1,0	1 571,0
	2 494,1	150,0	-	2 644,1	3 564,1

Programme 2

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2014-2015	Crédits 2013-2014
1. Secrétariat à la Capitale-Nationale	42 984,7	5,6	10,0	42 989,1	43 407,5
2. Commission de la capitale nationale du Québec	18 058,8	-	-	18 058,8	18 058,8
	<u>61 043,5</u>	<u>5,6</u>	<u>10,0</u>	<u>61 047,9</u>	<u>61 466,3</u>
Crédit à voter				61 047,9	61 466,3

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement économique, social et culturel.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2014-2015	2013-2014
	1	2		
	(000 \$)			
Rémunération	1 898,5	-	1 898,5	1 898,5
Fonctionnement	543,9	-	543,9	543,9
Affectation à un fonds spécial	2 243,8	-	2 243,8	2 243,8
Transfert	38 298,5	18 058,8	56 357,3	56 775,7
	<u>42 984,7</u>	<u>18 058,8</u>	<u>61 043,5</u>	<u>61 461,9</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	10,0	-	10,0	10,0
	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>

Crédits affectés à un fonds spécial

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Fonds de la Commission des relations du travail	6 732,7	7 180,7
Programme 2 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Fonds de développement régional	2 243,8	2 243,8
Total du portefeuille	8 976,5	9 424,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	5 185,2	5 530,2
Fonctionnement	1 547,5	1 650,5
Support	2 243,8	2 243,8
Total du portefeuille	8 976,5	9 424,5

Crédits de transfert

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Autres crédits de transfert	310,0	444,3
Programme 2 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Aide à la Ville de Québec	25 100,0	25 000,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 443,6	6 048,4
Commission de la capitale nationale du Québec	18 058,8	18 058,8
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 790,8	5 709,0
Politique nationale de la ruralité	1 964,1	1 959,5
Total du programme 2	56 357,3	56 775,7
Total du portefeuille	56 667,3	57 220,0

Ventilation par bénéficiaires

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Entreprises	685,6	685,6
Entreprises et organismes d'État	18 058,8	18 058,8
Municipalités	25 100,0	25 000,0
Organismes à but non lucratif	12 822,9	13 475,6
Total du portefeuille	56 667,3	57 220,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2014-2015	2013-2014
	(000 \$)	
Rémunération	3 397,3	3 397,3
Fonctionnement	4 934,9	4 934,9
Capital	5 799,1	5 799,1
Intérêt	3 927,5	3 927,5
Support	38 608,5	39 161,2
Total du portefeuille	56 667,3	57 220,0

